



Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement

394^e séance

Mardi 2 avril 2024, à 15 heures

New York

Président : M. Jadoon. (Pakistan)

La séance est ouverte à 15 heures.

Échange de vues général (suite)

M. Di Mascio (France) : Tout d'abord, ma délégation vous présente ses félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement et vous assure de son plein soutien pour toute la durée de nos travaux.

La France s'associe à la déclaration de l'Union européenne (voir A/CN.10/PV.391), et, à titre national, souhaiterait ajouter les remarques suivantes sur les enjeux de cette session et des travaux des deux Groupes de travail.

En premier lieu, s'agissant du désarmement nucléaire, nous nous réunissons dans un contexte de fragilisation sans précédent des instruments de maîtrise des armements et de non-prolifération nucléaires. La rhétorique nucléaire irresponsable de la Russie, dans le contexte de sa guerre contre l'Ukraine, rappelle l'impératif d'éviter la guerre nucléaire et la course aux armements. La France réitère son attachement à la déclaration des États dotés d'armes nucléaires du 3 janvier 2022, qui affirme notamment qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée. Nous enjoignons l'ensemble des États dotés à se conformer à cette déclaration.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires reste la pierre angulaire de notre architecture

internationale de désarmement et de non-prolifération nucléaires. La France demeure résolue à travailler dans ce cadre en vue de l'objectif ultime d'un monde sans armes nucléaires, avec une sécurité non diminuée pour tous. Cet objectif d'un désarmement général et complet ne peut être réalisé que par une approche pragmatique et réaliste, tenant compte des réalités du contexte stratégique.

La France, en tant qu'État doté responsable, a pris des mesures concrètes à cette fin, notamment en diminuant son arsenal au niveau de stricte suffisance pour sa sécurité.

En vue de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2026, nous appelons l'ensemble des États dotés à travailler à des mesures efficaces, notamment en ce qui concerne la transparence sur leurs arsenaux et la réduction des risques stratégiques.

En outre, la France continue de promouvoir des priorités claires en matière de désarmement nucléaire. Nous sommes favorables au lancement sans tarder de négociations au sein de la Conférence du désarmement sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Nous demeurons engagés en faveur de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires que nous avons ratifié il y a plus de 25 ans. Nous soutenons également les travaux visant à l'établissement de zones exemptes d'armes de destruction massive dans diverses régions, y compris au Moyen-Orient.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



Nous devons également rester mobilisés face aux crises de prolifération, qui continuent de fragiliser la paix et la sécurité collective. La Corée du Nord poursuit son programme nucléaire et a procédé depuis 2022 à plus de 50 séries de lancements de missiles balistiques, en violation des résolutions du Conseil de sécurité. La France exhorte la Corée du Nord à cesser ces activités déstabilisatrices et à s'engager dans le processus d'une dénucléarisation complète, irréversible et vérifiable. Par ailleurs, nous déplorons qu'un veto de la Russie ait récemment fait obstacle à la reconduction du Groupe d'experts Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) chargé d'enquêter sur les violations des résolutions du Conseil de sécurité en ce domaine (voir S/PV.9591). Ce veto prive l'ensemble des États Membres de l'ONU d'informations impartiales sur les programmes balistique et nucléaire nord-coréens.

La France est également préoccupée par l'escalade continue du programme nucléaire iranien, qui se poursuit sans justification civile crédible et en violation des limites fixées par le Plan d'action global commun. Nous exhortons l'Iran à revenir au respect de ses engagements internationaux et à coopérer durablement et de bonne foi avec l'Agence internationale pour l'énergie atomique conformément à ses obligations. Nous restons déterminés, avec nos partenaires, à trouver le chemin d'une solution diplomatique sur ce sujet.

S'agissant des technologies émergentes, la France soutient la décision de consacrer les discussions du Groupe de travail II à la promotion de compréhensions communes s'agissant de leurs implications dans le contexte de la sécurité internationale. Nous remercions la présidence sortante de la Commission, le Représentant permanent du Kazakhstan, pour les efforts déployés afin d'identifier ce thème par consensus.

Comme l'illustre le rapport annuel du Secrétaire général sur le rôle de la science et de la technologie (A/78/268), les technologies émergentes ont des implications complexes en matière de sécurité internationale. Elles peuvent être utilisées de façon malveillante, tout comme elles ont le potentiel de contribuer positivement au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il importe donc que nos discussions sur ce sujet adoptent une approche fondée sur la neutralité technologique. Nos efforts doivent s'attacher à promouvoir l'emploi responsable de ces technologies et à inscrire leur développement dans le respect du droit international, notamment du droit international humanitaire.

Il est également indispensable que nos échanges lors de cette session tiennent compte des travaux en cours dans d'autres enceintes des Nations Unies et veillent à éviter toute duplication.

En ce qui concerne les applications de l'intelligence artificielle, la France rappelle ainsi son soutien aux travaux en cours au sein de la Convention sur certaines armes classiques sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes.

Dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, la France est activement engagée dans les travaux de l'actuel groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025). Nous souhaitons notamment que les travaux de ce groupe permettent d'approfondir une compréhension commune de la façon dont le droit international s'applique dans le domaine cyber, et de poursuivre le développement de mesures de confiance efficaces afin de mieux mettre en œuvre le cadre normatif consensuel de comportement étatique responsable.

M. Bockarie (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier les autres délégations de leur précieuse contribution à l'approfondissement de nos discussions sur la manière d'atteindre une position d'équité et d'ouverture dans nos délibérations et de mettre de côté nos différences pour favoriser une coexistence pacifique entre les nations, grandes et petites, riches et pauvres, développées, en développement et en sous-développement.

Il est crucial de souligner que c'est en tant qu'États souverains que nous débattons de la manière de préserver notre existence en tant qu'espèce humaine et des voies et moyens de promouvoir nos efforts nationaux et internationaux.

À cette fin, la Sierra Leone s'associe à la déclaration du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique sur la réalisation des objectifs énoncés dans les recommandations sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires. Nous voudrions ajouter quelques observations à titre national.

La Sierra Leone exprime sa déception face à l'absence de progrès dans l'élaboration d'une position commune sur l'établissement d'un cadre juridique solide pour la mise en œuvre du programme de désarmement et de non-prolifération nucléaires. L'incapacité à s'entendre sur une stratégie de désarmement et de non-prolifération entrave inévitablement les avancées vers un monde pacifique et sûr.

Le mandat international pour vivre dans un monde libre, sans crainte imminente d'emploi d'armes nucléaires, assurerait à l'Afrique et aux autres États non dotés d'armes nucléaires un avenir économique et politique meilleur, et surtout, un avenir exempt de catastrophe nucléaire.

La lenteur qui caractérise la mise en œuvre de ce programme freine considérablement la dynamique engagée par les États Membres qui avaient déclaré leur appui inébranlable à l'atténuation des menaces planant sur ère de conflits dans le monde entier, au Moyen-Orient, en Afrique, en Ukraine et dans les Balkans, entre autres.

La plupart des pays membres, notamment en Afrique, continuent de plaider pour la mise en œuvre des recommandations du Mouvement des pays non alignés. Celles-ci permettraient d'obtenir un consensus international sur l'interdiction de la menace d'emploi de matériaux mis au point par des industries, parfois non réglementées, qui sont susceptibles d'aider à la fabrication d'armes et ont la capacité d'alimenter l'instabilité mondiale, ainsi que de promouvoir la surveillance de leur emploi sans discrimination.

Nous sommes particulièrement inquiets de la montée en puissance du commerce illicite de matières nucléaires, encouragé par les progrès technologiques dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, qui pourrait entraîner un retard dans la mise en œuvre d'un mécanisme de contrôle rapide et coordonné, à moins qu'un accord ne soit conclu à ce sujet.

La Sierra Leone se félicite de la contribution du Mouvement des pays non alignés au titre du paragraphe 48 visant à promouvoir les utilisations pacifiques du nucléaire. Cela permettrait aux États non dotés d'armes nucléaires de disposer de meilleures options pour mettre en place des institutions solides de renforcement des capacités et de favoriser ainsi la création de centres de recherche dans les secteurs de l'éducation et de l'agriculture afin de traiter les questions liées aux changements climatiques et à d'autres activités de développement.

La Sierra Leone estime également que les États dotés d'armes nucléaires ainsi que ceux qui s'en déclarent exempts devraient revoir leurs engagements concernant leur statut et leurs inventaires nucléaires, de manière impartiale, afin de se conformer aux normes internationales de surveillance et de promouvoir une vision claire de leurs capacités nucléaires. Cette proposition renforcera la compétence de l'Agence internationale de l'énergie

atomique en tant qu'organe de surveillance nucléaire, et éclaircira les zones d'ombre.

Enfin, la Sierra Leone estime que la création d'un fonds international pour soutenir et promouvoir la coordination nationale, impliquant tous les acteurs, les universitaires, les spécialistes du droit et d'autres organismes professionnels afin d'appuyer les activités de sensibilisation du public, contribuerait à renforcer l'engagement international dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération de.

M. Vichankaiyakij (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, notre délégation vous adresse ses chaleureuses félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la session de fond de 2024 de la Commission du désarmement. La Thaïlande est résolue à vous apporter son soutien et sa collaboration, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, afin de garantir une séance productive et fructueuse.

La Thaïlande s'associe à la déclaration faite par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, et à celle faite par le représentant de la République démocratique populaire lao au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (A/CN.10/PV.391).

On ne saurait trop insister sur l'importance de cette séance. Nous nous réunissons à un moment où les tensions géopolitiques s'exacerbent et où la confiance entre les États s'érode considérablement. Partout dans le monde, de multiples conflits persistent, pesant lourdement sur les vies humaines, le bien-être, les droits fondamentaux et la sécurité humaine. Devant ces défis, le danger d'une catastrophe nucléaire est plus élevé que jamais depuis l'apogée de la guerre froide, mettant en péril l'existence même de l'humanité.

Des doutes ont été soulevés sur la pertinence et l'efficacité du régime multilatéral, ainsi que sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du mécanisme mondial de désarmement. Dans ce contexte, comment l'ONU peut-elle atteindre son objectif ultime, qui est de préserver les générations futures du fléau de la guerre ?

Pour que l'ONU et l'ensemble de l'architecture mondiale de désarmement continuent d'être utiles dans notre quête d'une paix et d'une sécurité durables pour tous, je tiens à souligner quelques points importants.

Premièrement, nous devons rester unis et travailler ensemble pour revigorer notre détermination à atteindre

l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. Si nous voulons préserver le caractère sacré du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) comme la pierre angulaire du désarmement et de la non-prolifération nucléaires et d'une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, il est impensable qu'un nouveau cycle d'examen du TNP échoue.

La Thaïlande appelle toutes les parties, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à redoubler d'efforts pour avancer dans la mise en œuvre du TNP, notamment en renforçant la transparence et la responsabilité, et en revitalisant les méthodes de travail. La deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2026, qui aura lieu en juillet, sera l'occasion de renouveler nos obligations et nos engagements, et d'inverser la perspective de l'apocalypse nucléaire, qu'Oppenheimer, à la fois le scientifique et le récent film, nous a rappelée.

Deuxièmement, nous devons adopter une approche ouverte et être prêts à examiner des idées et des initiatives, en reconnaissant qu'elles sont complémentaires plutôt que mutuellement exclusives. La Thaïlande continue de défendre une stratégie multidimensionnelle visant à favoriser l'universalité, la synergie et la compatibilité entre les différents cadres de désarmement et de non-prolifération, qu'il s'agisse du TNP, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ou d'initiatives telles que l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire.

En outre, nous pensons que le Nouvel agenda pour la paix du Secrétaire général peut servir de point de départ prometteur à nos délibérations au cours de la présente session de fond de la Commission du désarmement. Nous attendons avec impatience la poursuite de nos échanges au prochain Sommet de l'avenir et ne doutons pas que le Pacte pour l'avenir qui y sera adopté servira de catalyseur pour faire avancer le programme mondial de désarmement et de non-prolifération.

Troisièmement, ce n'est pas le moment d'être indifférent aux implications des technologies nouvelles et émergentes. Ces technologies, qui ont le pouvoir de transformer les conflits et les guerres, notamment grâce à l'intelligence artificielle, doivent faire l'objet d'une réglementation stricte et d'une utilisation responsable pour éviter des conséquences tragiques pour l'humanité et d'autres effets imprévus. En ce sens, la Thaïlande appuie les discussions visant à établir des mesures consensuelles au niveau international, notamment en matière de transparence et de confiance, dans le

but de réduire les risques d'erreurs d'appréciation, de malentendus et de perceptions erronées. Dans le même temps, nous souhaitons réaffirmer qu'un contrôle accru des technologies nouvelles et émergentes ne doit pas signifier que les États Membres doivent renoncer à leur droit d'en faire une utilisation pacifique. Plus important encore, il ne faut pas automatiquement considérer les technologies nouvelles et émergentes comme étant néfastes. Ces technologies peuvent être utilisées pour renforcer l'architecture mondiale de désarmement et de non-prolifération, en particulier en améliorant les capacités de vérification et de contrôle. La clef consiste à utiliser ces technologies de manière constructive, et non abusive.

Pour terminer, je souhaite souligner l'importance cruciale de la Commission du désarmement dans le renforcement de nos efforts communs pour construire un monde plus sûr et plus pacifique. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec le Président, les membres du Bureau et les États Membres pour assurer le succès constructif et positif de cette session de fond.

M. Kulkarni (Inde) (*parle en anglais*) : Nous vous adressons nos félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la session 2024 de la Commission du désarmement. Nos vœux chaleureux s'adressent également aux Vice-Présidents élus et aux Présidents des deux groupes de travail, la Géorgie et El Salvador. La délégation indienne vous assure de sa participation constructive à la session.

Nous remercions S. E. la Haute-Représentante Izumi Nakamitsu des observations judicieuses faites hier (voir A/CN.10/PV.391).

L'Inde attache une grande importance à la Commission du désarmement en tant qu'organe délibérant spécialisé du triptyque pour le désarmement mis en place par l'Assemblée générale lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement. Elle joue un rôle unique au monde en tant que seul organe à composition universelle pour des délibérations approfondies sur les questions de désarmement.

La Commission a réalisé d'importantes avancées récemment, ayant réussi à adopter plusieurs lignes directrices et recommandations. Au cours du dernier cycle, qui s'est achevé en 2023, la Commission du désarmement a adopté des recommandations par consensus visant à promouvoir l'application des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales aux fins de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, Il

est important de maintenir cet élan et de viser ensemble un résultat positif pour le cycle qui commence cette année.

Dans le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement (résolution S-10/2), les États Membres de l'ONU ont collectivement réaffirmé que l'arrêt de la course aux armements et le désarmement véritable étaient des tâches qui revêtaient la plus haute importance et la plus grande urgence. À cet égard, l'Inde a toujours apporté son soutien à un désarmement nucléaire mondial, vérifiable et non discriminatoire. Elle est convaincue que cet objectif peut être atteint dans les délais impartis, au moyen d'une procédure progressive reposant sur un engagement universel et un cadre multilatéral mondial et non discriminatoire.

Le document de travail présenté par l'Inde à la Conférence du désarmement en 2007 (CD/1816) résume notre approche et présentait à cet égard plusieurs propositions qui demeurent très pertinentes aujourd'hui. Conformément à notre vision, l'Inde a appuyé la négociation d'une convention globale sur les armes nucléaires au sein de la Conférence du désarmement, qui a reçu le soutien constant du Mouvement des pays non alignés.

Depuis 1982, mon pays dépose chaque année à l'Assemblée générale un projet de résolution pour une convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires, demandant à la Conférence du désarmement d'entamer des négociations sur une convention internationale interdisant en toutes circonstances le recours ou la menace du recours à des armes nucléaires. Chaque année depuis 1998, nous déposons également à l'Assemblée un projet de résolution sur la réduction du danger nucléaire, qui appelle l'attention du monde entier sur l'état d'alerte instantanée des armes nucléaires et demande que des mesures soient prises pour réduire les risques d'emploi involontaire ou accidentel d'armes nucléaires, telles que la levée de l'état d'alerte et le dépointage des armes nucléaires. Ces deux projets de résolution démontrent notre attachement à l'objectif commun du désarmement nucléaire.

Sans préjudice de l'importance que nous accordons à l'objectif du désarmement nucléaire, l'Inde soutient également l'ouverture immédiate, au sein de la Conférence du désarmement, de négociations portant sur un traité interdisant la production de matières fissiles, en s'appuyant sur le document CD/1299 et le mandat qui y est énoncé. Il est regrettable que la Conférence du désarmement n'ait pas pu entamer des discussions

approfondies cette année encore en raison de l'opposition de la délégation pakistanaise.

Ma délégation note que le Groupe de travail II commencera ses travaux sur un nouveau sujet, à savoir les recommandations visant à promouvoir une communauté de vues sur les questions relatives aux technologies émergentes dans le contexte de la sécurité internationale. La décision de la Commission du désarmement d'examiner la question des technologies émergentes constitue une reconnaissance de leur incidence sur la sécurité mondiale, et l'Inde partage les préoccupations suscitées par ces technologies. La structure et le mandat de la Commission la rendent particulièrement apte à examiner les questions relatives à l'utilisation militaire de ces technologies. En réalité, il ne s'agit pas d'une technologie unique, mais plutôt de plusieurs, qui sont habituellement classées dans la catégorie des technologies émergentes. De plus, les diverses technologies se trouvent à des stades différents dans le cycle technologique. Les effets de certaines de ces technologies seront mieux compris seulement lorsqu'elles auront atteint un stade plus avancé. Les avancées technologiques et les transformations s'enchaînent à une vitesse jamais vue auparavant. Ces innovations pourraient s'intégrer et interagir avec des technologies et des plateformes existantes. Il est crucial que nous examinions attentivement tous ces éléments dans le cadre de nos discussions sur ce thème au sein de la Commission. Les technologies émergentes peuvent profondément transformer le développement socioéconomique, en particulier dans les pays en développement. Par conséquent, les travaux de la Commission doivent s'abstenir de stigmatiser ces technologies.

L'Inde a eu le privilège de présider le Groupe des 20 (G20) en 2023. La déclaration des chefs d'État du G20 à New Delhi reconnaît le potentiel transformateur de la technologie, notamment dans des secteurs comme ceux des changements climatiques et du développement durable, mais aussi pour créer une infrastructure publique numérique qui améliorerait l'offre de services publics dans les pays en développement. De fait, de nombreuses technologies émergentes sont intrinsèquement à usage double. Par conséquent, pour un pays en développement comme l'Inde, l'accès à une technologie ayant un tel potentiel de transformation est une préoccupation majeure. Nous servons de porte-parole aux pays du Sud en cherchant à obtenir l'assurance que les priorités en matière de développement ne seront pas entravées par les processus relatifs aux technologies émergentes, y compris dans le domaine militaire.

Les débats au sein de la Commission sur ce sujet doivent être ancrés dans la réalité militaire et la possibilité que ces technologies aient été utilisées dans des situations de conflit. Il est également crucial de considérer le volume considérable de travail accompli ou en cours dans d'autres plateformes établies pertinentes. Il est important de respecter les mandats, d'éviter de préjuger ou de nuire aux procédures dans d'autres instances et d'éviter les doubles emplois. Les discussions doivent également être alignées avec la composition universelle et le mandat de la Commission. Nos travaux doivent nous permettre de définir et d'étendre les domaines de consensus et d'approfondir notre compréhension des questions complexes qui sont en jeu.

À cet égard, nous appelons l'attention sur la résolution relative au rôle de la science et de la technologie dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement, qui est traditionnellement déposée par l'Inde et qui a été récemment adoptée par l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session (résolution 78/268). La résolution reconnaît notamment l'accélération des évolutions technologiques, qui nécessite une évaluation à l'échelle du système des incidences éventuelles des nouvelles réalisations scientifiques et techniques sur la sécurité internationale et le désarmement, en veillant comme il se doit à éviter les chevauchements d'activités et à compléter les efforts déjà engagés dans les entités des Nations Unies et dans le cadre des conventions internationales pertinentes. La résolution appelle également les États Membres à continuer à suivre de près les récentes évolutions scientifiques et techniques qui pourraient mettre en péril la sécurité internationale, et souligne qu'il importe que les États Membres collaborent avec les experts du secteur industriel, de la communauté scientifique et de la société civile pour relever ce défi. À cet égard, nous saluons également le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/78/268.

Avant de conclure, je souhaite répondre rapidement aux observations émises par un État Membre dans le cadre de l'échange de vues général en cours. En agissant ainsi, cet État Membre a de nouveau choisi d'abuser et de saper une instance de l'Organisation des Nations Unies en soulevant des questions non pertinentes. Les commentaires sans fondement méritent un examen approfondi, puisque le seul terrorisme dans notre région est celui exporté dans mon pays par l'État Membre concerné, dont l'histoire est bien établie en matière d'hébergement, d'aide et de soutien actifs aux terroristes. Cet État Membre est également responsable

d'innombrables attaques terroristes transfrontalières au Jammu-et-Cachemire.

En guise de rappel, je tiens à réaffirmer ici que l'ensemble du territoire du Jammu-et-Cachemire fait partie intégrante et inaliénable de l'Inde.

Les positions et les contributions de l'Inde aux efforts de désarmement sont bien connues, et certaines d'entre elles ont également été soulignées dans mon intervention. Par respect pour le travail de la Commission, je me garderai de réagir à toute tentative de répandre de fausses informations sur mon pays en exerçant mon droit de réponse dans cette salle.

Pour revenir au sujet du travail en cours, l'Inde espère que les discussions à la Commission nous permettront d'avancer et contribueront à la poursuite de la sécurité collective dans un monde toujours plus imprévisible. L'Inde est prête à contribuer à ce processus et à travailler avec les autres États Membres pour atteindre nos objectifs collectifs.

M^{me} Kesse Antwi (Ghana) (*parle en anglais*) : Ma délégation se joint aux orateurs précédents pour vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, ainsi que les Vice-Présidents et les Présidents des Groupes de travail, de leur accession à la direction de la Commission de cette session. Nous vous assurons de notre plein appui et de notre entière coopération. Nous remercions également la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, de ses observations instructives en début de session.

Le Ghana s'associe aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés et au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/CN.10/PV.391). Nous souhaitons faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Depuis sa création en 1952 et en tenant compte de son évolution au fil des ans, la Commission du désarmement a servi de plateforme cruciale pour atteindre un consensus sur les principes, les lignes directrices et les recommandations, en dépit des longues périodes de stagnation que nous connaissons également aujourd'hui. En effet, durant la session de fond de 2023, les enjeux auxquels la Commission est confrontée sont apparus clairement, motivés par des intérêts à court terme, des priorités stratégiques concurrentes et la quête incessante d'une supériorité militaire au détriment de la sécurité collective. Ces défis sont exacerbés par un contexte international de plus en plus incertain en matière de sécurité. Cela met en évidence la complexité

actuelle de la progression du désarmement nucléaire et devrait souligner la pertinence de la Commission en tant qu'organe délibérant indispensable au sein du système des Nations Unies pour faire avancer les efforts de désarmement à l'échelle mondiale.

La réalisation des objectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaires nécessite une approche multidimensionnelle. Celle-ci inclut le renforcement des accords de maîtrise des armements existants, la promotion de la coopération internationale par la diplomatie, le renforcement des mécanismes de vérification et de contrôle, la promotion de l'éducation et de la sensibilisation au désarmement, la lutte contre les causes profondes de la prolifération et l'engagement en faveur du multilatéralisme. Il est toutefois crucial de s'assurer que les efforts de non-prolifération et de sécurité nucléaires ne limitent pas le droit inaliénable des États de développer, de rechercher et d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Même si le désarmement nucléaire requiert les efforts collectifs de toute la communauté internationale, la responsabilité première incombe aux États dotés d'armes nucléaires. Nous tenons à souligner que la participation active des États dotés d'armes nucléaires aux traités de désarmement est vitale, non seulement parce que leurs intérêts sont importants, mais aussi en raison de leur responsabilité à respecter des obligations de désarmement établies depuis longtemps. Il est également essentiel que les États dotés d'armes nucléaires adhèrent aux principes de transparence, d'irréversibilité et de vérifiabilité internationale dans toutes leurs actions liées à leurs obligations en matière de désarmement nucléaire. Ces mesures doivent être mises en œuvre dans un délai déterminé afin de ne pas diluer l'attention consacrée à cette question et de maintenir la dynamique engagée.

Ma délégation souligne l'importance cruciale de revitaliser la Conférence du désarmement, en particulier dans le contexte mondial actuel, où le spectre du déclenchement d'une course aux armements se profile à l'horizon. La Conférence du désarmement et ses prédécesseurs se sont révélés très utiles dans le passé, en négociant des accords multilatéraux majeurs de limitation des armements et de désarmement, tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. C'est un fait que, lorsque les États Membres ont été disposés à négocier, la Conférence du désarmement a produit des résultats.

Malgré les critiques dont il fait l'objet, le multilatéralisme reste essentiel pour relever efficacement les défis mondiaux, en favorisant la coopération et l'action collective entre les nations. Les négociations bilatérales et multilatérales entre les États dotés d'armes nucléaires peuvent entraîner des réductions vérifiables des stocks d'armes, une transparence accrue et des mécanismes de vérification réciproques.

Il est crucial de mettre l'accent sur la sécurité humaine plutôt que sur la sécurité nationale lors de l'examen des questions de désarmement. Il s'agit notamment de porter un regard critique sur les coûts économiques des systèmes d'armes, les risques environnementaux à long terme des stratégies nucléaires et les conflits entre l'utilisation d'armes de destruction massive et le droit international humanitaire. En nous concentrant sur ces questions, nous pouvons lutter contre les incitations à la prolifération et renforcer la sécurité internationale.

Ma délégation s'associe aux autres délégations pour saluer l'ouverture d'une discussion générale au sein du Groupe de travail II portant sur les recommandations visant à promouvoir une communauté de vues sur les questions relatives aux technologies émergentes dans le contexte de la sécurité internationale. Nous espérons que les délibérations seront fructueuses et qu'elles aboutiront à une compréhension commune de ce sujet essentiel.

Alors que nous examinons le discours entourant les technologies émergentes dans le domaine de la sécurité internationale, il est impératif de reconnaître la dualité de leur emploi. Ces technologies promettent de transformer les industries, de simplifier les processus et de renforcer l'efficacité. Néanmoins, le double usage qui peut être fait de ces technologies soulève des préoccupations quant à leur propagation et à leur éventuelle utilisation à des fins malveillantes. Cela soulève des questions d'éthique et de sécurité, ainsi que des préoccupations environnementales. Les défis et les risques importants posés par les technologies émergentes soulignent donc le besoin urgent d'une gouvernance responsable et d'une coopération internationale dans leur développement et leur déploiement afin de régir leur utilisation de manière efficace.

Pour conclure, je voudrais reprendre les propos de l'ancienne Chancelière allemande Angela Merkel, qui a justement souligné que le désarmement n'est pas un signe de faiblesse ; c'est une démonstration de force et de sagesse. Alors que nous entamons un nouveau cycle de la Commission du désarmement, il est impératif que nous fassions preuve de souplesse et de volonté politique. Nous

apportons notre plein appui aux travaux de la Commission et du Président, et nous nous réjouissons à la perspective d'avoir des discussions constructives avec les autres États Membres au cours des sessions de fond à venir.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à ce poste important. J'espère que, sous votre direction, nous parviendrons à maintenir la dynamique positive des travaux de la Commission du désarmement et à mener à bien les tâches qui nous incombent. La délégation russe se tient prête à vous offrir tout l'appui nécessaire.

La Russie a toujours plaidé en faveur d'une rationalisation du rôle central de l'Organisation des Nations Unies en matière de sécurité internationale, ainsi que du renforcement des régimes de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. Il est crucial de renforcer les mécanismes onusiens de désarmement, en particulier la Commission du désarmement, qui en constitue un pilier central.

La maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération ne peuvent être abordés en dehors du contexte actuel et de la stabilité stratégique. Dans une course à la domination mondiale et à la suprématie militaire, Washington et ses alliés étendent leur réseau d'alliances avec des pays tiers et mettent en œuvre activement plusieurs programmes visant à ébranler la stabilité mondiale et la sécurité régionale. La voie la plus dangereuse est celle empruntée par les États-Unis et l'OTAN pour exacerber la crise ukrainienne et prétendument vaincre stratégiquement la Russie, ce qui augmente considérablement le risque d'un conflit militaire direct entre les États dotés d'armes nucléaires. Cette politique contredit intrinsèquement la logique inscrite dans la Déclaration commune des chefs d'État et de gouvernement des cinq États dotés d'armes nucléaires du 3 janvier 2022, qui énonce la nécessité de prévenir tout conflit armé entre les États dotés d'armes nucléaires et d'assurer le respect mutuel et la reconnaissance des intérêts de chacun en matière de sécurité. Les actions de l'Occident vont à l'encontre de ces principes et ont conduit à une aggravation du conflit autour de l'Ukraine.

Dans ce contexte, la position de Washington sur la maîtrise des armements semble doublement hypocrite. Les États-Unis ont pris de nombreuses mesures pour mettre fin aux accords qui les dérangent, en même temps qu'ils ont tenté de manière désinvolte de favoriser des initiatives qui ne bénéficient qu'à eux, en se concentrant sur la création d'avantages unilatéraux. Les appels

de Washington à réduire les risques stratégiques sont également inadéquats, alors que les États-Unis continuent de les créer délibérément par leurs provocations et la pression militaire qu'ils exercent sur d'autres pays. Ils ne s'intéressent qu'à la manière de réduire autant que faire se peut les risques que ces pressions peuvent entraîner pour eux-mêmes. Pour prévenir une nouvelle dégradation de la situation et assurer une stabilité à long terme, il est impératif de mettre en place une architecture de sécurité internationale renouvelée et résistante aux pressions. Cette architecture doit être fondée sur les principes universels du multilatéralisme, de l'égalité réelle et de la prise en compte des intérêts fondamentaux de toutes les parties. Nous pensons que la Commission du désarmement joue un rôle crucial pour trouver les moyens d'extraire le système de maîtrise des armements et de désarmement de la crise.

La Russie a toujours soutenu le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire établi par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). L'exemplaire fonctionnement du TNP pendant une longue période démontre son importance pour tous les États parties, qu'ils soient ou non dotés d'armes nucléaires. Ils devraient tous contribuer de la même manière à apaiser les tensions internationales, à renforcer la stabilité et à établir un programme de désarmement mondial réaliste, en respectant les objectifs convenus à l'article VI du TNP. De toute évidence, il faut envisager le désarmement nucléaire dans le contexte international actuel.

Nous n'entretenons aucune illusion quant aux méthodes qui proposent de raccourcir le chemin vers un monde exempt d'armes nucléaires en les interdisant. Nous ne pouvons pas approuver les demandes adressées aux États dotés d'armes nucléaires pour qu'elles renoncent sans condition et sans délai à leurs arsenaux, en ne tenant aucun compte de leurs préoccupations légitimes en matière de sécurité. Cela va à l'encontre du principe de non-ingérence dans la sécurité nationale, qui est inscrit dans les documents de consensus de la procédure d'examen du TNP. Un nouveau cycle d'examen du TNP a débuté en 2023. Nous espérons que les États parties s'engageront à préserver le TNP. La plus grande menace qui plane sur le TNP est que les pays occidentaux l'utilisent pour atteindre leurs propres objectifs politiques, qui sont sans rapport avec les questions de non-prolifération nucléaire. Si cette tendance se poursuit, le résultat du présent cycle d'examen risque fort d'être semblable à ceux des deux cycles précédents. Pour éviter que cela ne se reproduise, les États parties, en particulier ceux du bloc occidental, doivent reconsidérer leurs exigences et attentes irréalistes,

tout en démontrant une plus grande volonté de dialogue dans un esprit plus respectueux lors des rencontres futures, dont la prochaine aura lieu à Genève.

La Russie se félicite de l'empressement des États Membres à entamer des discussions dans le cadre de la Commission du désarmement concernant l'utilisation des nouvelles technologies dans le domaine de la sécurité internationale. Nous accordons une grande attention aux innovations scientifiques et techniques liées à la maîtrise des armements, au désarmement, à la non-prolifération et au double usage des composants de ces armes. D'une part, il s'agit d'identifier et d'analyser les risques liés aux différents domaines de la recherche et des technologies afin de les réduire à un niveau acceptable, sans compromettre le progrès scientifique et technologique. D'autre part, il est nécessaire de faire œuvre de sensibilisation et de promouvoir la diffusion des connaissances et des progrès qui peuvent contribuer à renforcer la sécurité internationale. Nous sommes d'avis que les débats futurs concernant cette thématique au sein de la Commission ne doivent pas faire double emploi avec les délibérations sur des sujets liés aux nouvelles technologies examinés dans d'autres instances. Nous pensons notamment que le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, qui a été créé à notre initiative dans le cadre de la Première Commission, était le seul mécanisme de négociation spécialisé dans ce domaine. Cette compréhension est ancrée dans les recommandations par consensus du groupe de travail à composition non limitée et dans les résolutions annuelles de l'Assemblée générale relatives à l'information et à la sécurité internationales.

Nous considérons que la Convention sur certaines armes classiques constitue le meilleur cadre de discussion pour les systèmes d'armes létaux autonomes. Il serait contre-productif de transférer cette question à toute autre instance internationale, notamment la Commission du désarmement et l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble.

Nous estimons que les questions relatives à la prévention d'une course aux armements dans l'espace doivent être approfondies dans le cadre d'un groupe de travail spécialisé à composition non limitée et d'un groupe d'experts gouvernementaux, tandis que la question de la biotechnologie et l'instauration d'un mécanisme d'examen des réalisations scientifiques et technologiques pertinentes dans le cadre de la Convention sur les armes biologiques devraient être discutées au sein du Groupe

de travail sur le renforcement de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Nous espérons pouvoir continuer à contribuer aux travaux de ces instances.

Nous sommes convaincus que la Commission du désarmement peut apporter une véritable contribution aux efforts multilatéraux de désarmement et de maîtrise des armements, conformément à son mandat. Nous attendons avec intérêt la préparation des recommandations des Groupes de travail I et II. Nous pensons qu'avec la volonté politique nécessaire, les participants aux travaux de la Commission seront en mesure de surmonter leurs divergences, de s'engager activement dans un travail constructif sur l'ordre du jour et de parvenir à des résultats consensuels efficaces.

M. Wazima Szatmari (Brésil) (*parle en anglais*) :

Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Commission du désarmement à la présente session. Je félicite également les autres membres du Bureau de leur élection.

Le Brésil a déclaré l'année dernière que l'environnement international invitait à la fois à la réflexion et à l'action (voir A/CN.10/PV.378). Bien que notre compréhension se soit approfondie, ce n'est malheureusement pas le cas de nos réalisations. Prétendre que les mécanismes de désarmement fonctionnent correctement relèverait de l'optimisme. Dans de nombreux domaines, nous avons vu les progrès s'inverser depuis notre dernière rencontre, notamment en ce qui concerne le désarmement nucléaire. Cela se traduit par le fait que la quasi-totalité des États dotés d'armes nucléaires cherche à améliorer qualitativement ou quantitativement ses arsenaux nucléaires. Les dépenses mondiales consacrées aux armes nucléaires ont augmenté ces dernières années pour atteindre près de 83 milliards de dollars en 2022. Ces dépenses s'inscrivent dans une tendance inquiétante, dans laquelle les armes nucléaires sont banalisées comme jamais depuis la guerre froide. Elles ont été banalisées par la rhétorique nucléaire de différents États, ainsi que par les nouveaux investissements dans des capacités nouvelles et accrues, les nouveaux modes et lieux d'implantation, les nouveaux débats législatifs sur les armes nucléaires et les nouveaux accords de partage nucléaire. Ce qui nous préoccupe le plus ici, c'est qu'elles ont été banalisées par l'absence totale d'initiatives en matière de désarmement.

L'échec de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 s'ajoute à l'absence de documents

finaux adoptés ici par le Groupe de travail I de la Commission en 2023 ou par le Comité préparatoire de Vienne. L'absence de réaction collective concernant les récentes initiatives de désarmement contribue à la banalisation des armes nucléaires. Non seulement elle affaiblit les mécanismes de désarmement, mais elle a également un effet néfaste sur la non-prolifération. Lorsque les États dotés d'armes nucléaires refusent de prendre des mesures en vue du désarmement, voire de réaffirmer leurs engagements actuels, ils envoient un message clair aux proliférateurs quant à la valeur qu'ils accordent aux armes nucléaires. Cependant, adopter une attitude passive en croisant simplement les bras ne ferait qu'accélérer leur banalisation. Nous devons trouver les moyens d'inverser la tendance et d'envoyer des signaux clairs sur l'urgence du désarmement. Nous devons le faire non pas malgré l'environnement difficile, mais grâce à celui-ci. Face à un monde de plus en plus hostile, il est crucial d'agir rapidement pour empêcher que nos tensions ne mènent à un conflit nucléaire.

Heureusement, il existe plusieurs points de départ potentiels pour renforcer cette confiance. Nous pourrions commencer par reconnaître la valeur des organismes scientifiques impliqués dans la vérification de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. Le Brésil estime que la Commission doit recommander la poursuite des discussions sur la vérification du désarmement nucléaire et la création future d'un organe scientifique de vérification du désarmement nucléaire qui ferait partie intégrante des mécanismes de désarmement. Les discussions sur la vérification pourraient s'appuyer à la fois sur les principes de vérification du désarmement convenus en 1988 par la Commission du désarmement et sur le rapport de 2019 du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire (A/74/90). La Commission est en parfaite position pour aborder à nouveau ce sujet. Un dialogue technique sur la vérification du désarmement nucléaire pourrait permettre d'instaurer des mesures politiques plus audacieuses en faveur du désarmement.

En outre, le document du Président sur lequel la Commission a travaillé au cours du cycle précédent contenait des recommandations utiles sur le désarmement, le renforcement de la confiance et la réduction des risques, en particulier dans les listes définitives de mesures que les États dotés d'armes nucléaires devraient prendre. Ces mesures, qui ne peuvent remplacer des mesures concrètes de désarmement, pourraient servir de point de départ à un document plus rationnel, plus axé sur l'action et se concentrant sur un ensemble limité et pragmatique

de recommandations. Associé à une confirmation des engagements existants en matière de désarmement, ce document plus court pourrait envoyer un signal important quant à l'orientation des discussions sur le désarmement, même s'il n'offre pas un résumé exhaustif de l'état actuel du désarmement nucléaire.

En ce qui concerne le Groupe de travail II, nous nous félicitons qu'un consensus ait été atteint autour d'un thème pour le prochain cycle. La flexibilité dont ont fait preuve tous les États Membres au cours de la procédure de sélection est un signe prometteur que nous sommes encore capables de trouver des compromis.

Le Brésil a participé activement aux discussions sur les nouvelles technologies et leur incidence sur la paix et la sécurité internationales, notamment la cybersécurité, les technologies spatiales, les armes autonomes et les armes imprimées en trois dimensions, pour n'en citer que quelques-unes. En particulier, nous avons examiné de près l'application de l'intelligence artificielle dans le domaine militaire, à la fois en raison de ses risques et avantages potentiels et de la vitesse fulgurante à laquelle elle s'est développée et a été mise en œuvre sur les champs de bataille, sans réflexion ni développement normatif. Nous croyons fermement que les discussions sur ces technologies doivent se tenir dans des instances multilatérales ouvertes, telles que la Commission du désarmement, car leur nature transversale signifie qu'elles touchent chaque État Membre. Pour que chacun puisse parfaitement maîtriser ces nouvelles technologies, il est impératif d'impliquer tous les États, et ce, sans tarder, compte tenu de l'accélération fulgurante des progrès techniques.

Dans ce contexte, le Brésil souligne également l'importance d'agir de manière pragmatique, et ce, pour deux raisons.

Premièrement, en raison de l'étendue du sujet, il existe un réel risque de s'éparpiller en suivant trop de pistes différentes, ce qui rendrait la production de recommandations concrètes à la fin du cycle de trois ans plus complexe.

Deuxièmement, nous devons aussi faire preuve de pragmatisme pour éviter de répéter le travail déjà accompli dans d'autres processus de l'Assemblée générale. Cela signifie qu'il faut tenir compte des travaux réalisés par le groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) et le groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de

règles et de principes de comportement responsable, en plus des travaux en cours des autres groupes d'experts gouvernementaux et dans d'autres instances.

Nous proposons une démarche concrète en choisissant un ou deux thèmes dans le domaine des « nouvelles technologies » et en les approfondissant au cours du présent cycle. Une autre option consiste à se concentrer sur un ensemble de recommandations qui pourraient s'appliquer à une variété de technologies. Cette dernière série de recommandations pourrait inclure des mesures visant à améliorer l'échange d'informations et à accroître la transparence concernant l'utilisation militaire des nouvelles technologies, quelles qu'elles soient. Les deux approches impliquent des compromis : la première pourrait réduire excessivement le champ d'action, tandis que la seconde pourrait au contraire l'élargir excessivement.

Si nous avons souvent insisté sur le pragmatisme dans cette déclaration, c'est en raison de l'urgence de la tâche qui nous attend, tant dans le domaine nucléaire que dans celui des nouvelles technologies. Le multilatéralisme a besoin d'une impulsion pour être renforcé. La Commission du désarmement semble comprendre ce principe. Elle a mis en place des cycles de trois ans, permettant à ses membres de prendre de l'élan durant la première année et d'accélérer leurs travaux durant la seconde, pour obtenir des résultats au cours de la troisième. Alors que nous entamons un nouveau cycle, notre première tâche consiste à créer cet élan. Dans le Groupe de travail II, nous devons poursuivre sur la lancée du succès remporté l'an dernier. Dans le Groupe de travail I, nous aurons besoin d'une forte impulsion pour rattraper les années d'immobilisme. Nous sommes prêts à contribuer à cet effort, et nous espérons que d'autres le feront également.

M. Rahimi Majd (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Commission du désarmement à sa session de fond de 2024, ainsi que les Vice-Présidents de la Commission et les Présidents des groupes de travail de leur élection. Ma délégation salue la compétence avec laquelle le Président sortant, l'Ambassadeur Rakhmetullin, du Kazakhstan, a dirigé les travaux de la Commission du désarmement, et est prête à coopérer pleinement avec vous, Monsieur le Président, au cours de la présente session de fond de la Commission du désarmement.

Nous nous associons à la déclaration faite par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/CN.10/PV.391).

Aucune arme créée par l'homme n'est aussi cruelle et indiscriminée que la bombe atomique. Les armes nucléaires sont les seules jamais inventées qui peuvent détruire entièrement la vie sur cette planète. L'année 2023 s'est distinguée par une course aux armements nucléaires inquiétante et sans précédent, accompagnée d'une réelle possibilité d'emploi d'armes nucléaires. Non seulement les États dotés d'armes nucléaires n'ont pas respecté leurs engagements de stopper et d'inverser le processus de désarmement nucléaire, mais ils ont également procédé au renouvellement et à la modernisation de leurs arsenaux nucléaires. Il est très inquiétant de constater que, l'an dernier, les États-Unis ont consacré plus de fonds à leur arsenal nucléaire que toutes les autres nations dotées d'armes nucléaires réunies. En outre, le rapport final de la Commission du Congrès relative à la posture stratégique des États-Unis a suggéré de manière inquiétante l'utilisation potentielle d'armes nucléaires au cas où les moyens conventionnels n'atteindraient pas leurs objectifs. De plus, en octobre 2023, le Gouvernement israélien a audacieusement brandi la menace nucléaire contre Gaza ; à cela s'ajoute la menace proférée par son premier ministre en septembre 2023 contre mon pays. Ces menaces constituent une violation flagrante des principes fondamentaux du droit international, notamment du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de la Charte des Nations Unies. Ces faits soulignent que, même après huit décennies d'utilisation des armes nucléaires et malgré des efforts internationaux considérables, l'objectif du désarmement nucléaire reste difficile à atteindre.

L'équilibre initial et fondamental des principes inscrits dans le TNP a été compromis par certains États dotés d'armes nucléaires, en particulier les États-Unis, qui ont mis l'accent sur les principes de non-prolifération, tout en faisant fi des principes de désarmement et d'utilisation pacifique. Cette distorsion de l'équilibre des principes a également été utilisée par certains États pour mener des politiques et des actions malavisées qui ont illégalement porté atteinte aux intérêts juridiques légitimes des États non dotés d'armes nucléaires dans le cadre du grand compromis du TNP.

Pour changer de cap et rétablir l'équilibre initial des principes et des priorités qui sous-tendent le grand compromis du TNP, le désarmement nucléaire doit devenir la préoccupation majeure de la communauté internationale. Il est urgent d'entamer des négociations

à la Conférence du désarmement en vue d'élaborer un traité mondial visant à l'élimination totale, irréversible et vérifiable de toutes les armes nucléaires. Il n'existe pas d'argument plus simple ou plus convaincant pour justifier l'action que celui qui a été énoncé il y a plus de 20 ans. Tant que des armes nucléaires existeront, il sera difficile de croire qu'elles ne seront jamais employées par mégarde, par erreur de calcul ou délibérément. Une telle utilisation serait catastrophique pour le monde tel que nous le connaissons.

Le non-respect des engagements existants par les États dotés d'armes nucléaires constitue l'obstacle politique majeur ayant freiné l'avancement des mécanismes de désarmement dans les récentes décennies. Il est regrettable que les États dotés d'armes nucléaires n'aient pas seulement manqué à leurs engagements en matière de désarmement, mais qu'ils aient également conclu des accords de partage nucléaire qui vont à l'encontre de leurs obligations en matière de non-prolifération. L'Iran appelle les États dotés d'armes nucléaires à procéder au désarmement nucléaire et à cesser leurs programmes de modernisation. De plus, l'Iran appelle les États dotés d'armes nucléaires à cesser d'héberger des armes nucléaires étrangères sur leur territoire et à renoncer à l'utilisation ou à la menace d'armes nucléaires en leur nom.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires constitue un pas important dans la voie du désarmement nucléaire, de la paix et de la sécurité. Il est regrettable que le noble objectif d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et l'initiative y relative soient bloqués depuis de nombreuses années par le régime sioniste qui, soutenu par le Gouvernement des États-Unis, continue d'accumuler toutes sortes d'armes de destruction massive sans être partie à aucun instrument international de désarmement juridiquement contraignant et sans être soumis à aucune garantie ni à aucun mécanisme de vérification. Des mesures collectives doivent être prises pour maîtriser les activités nucléaires illégales et les crimes odieux commis par le régime israélien au cours de sept décennies, y compris les violations flagrantes enregistrées au cours des six derniers mois à Gaza. Le régime doit adhérer au TNP en tant que membre non doté d'armes nucléaires et soumettre toutes ses installations et activités nucléaires à des garanties internationales.

Hier, nous avons assisté à un nouveau crime du régime israélien. Le 1^{er} avril, les locaux diplomatiques de la République islamique d'Iran à Damas ont été délibérément visés par des missiles lors de frappes aériennes lancées par le régime israélien. Ces frappes ont

provoqué la disparition tragique d'au moins cinq martyrs parmi les membres du personnel iranien et ont entièrement rasé les bâtiments diplomatiques concernés. Ces crimes horribles et ces lâches attaques terroristes constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, du droit international et du principe fondamental de l'inviolabilité des locaux diplomatiques et consulaires, tel qu'il est défini dans la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961 et la Convention de Vienne sur les relations consulaires de 1963, ainsi que de la Convention sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques de 1973, et font peser une grave menace sur la paix et la sécurité régionales. Compte tenu des répercussions internationales considérables d'un acte aussi répréhensible, qui peut exacerber les tensions dans la région et pourrait embraser le conflit en y entraînant d'autres pays, la République islamique d'Iran demande instamment à la communauté internationale de condamner avec la plus grande fermeté cet acte criminel injustifié et cette attaque terroriste perpétrés par le régime israélien.

Nous voudrions vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que le Président sortant, des efforts que vous avez déployés afin de parvenir à un consensus sur le point de l'ordre du jour du Groupe de travail II. Nous pensons qu'au stade actuel, il serait utile d'engager des discussions générales au sein du Groupe de travail II pour favoriser une meilleure compréhension des avantages potentiels et des défis posés par les technologies émergentes dans le contexte de la sécurité internationale. Étant donné que la portée des technologies émergentes reste incertaine pour de nombreux pays, en particulier les pays en développement, l'Iran estime qu'il serait contre-productif, à l'heure actuelle, de se hâter de choisir et de s'engager dans une ligne d'action spécifique.

M. Tito (Kiribati) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, les délégations kiribatienne et kazakhstanaïse souhaitent vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Commission du désarmement de 2024. Nous souhaitons également féliciter les Présidents des Groupes de travail I et II de leur élection à la tête de leurs groupes de travail respectifs.

Cette année, la Commission du désarmement se réunit dans un contexte de sécurité difficile. Les risques nucléaires n'ont jamais été aussi élevés en raison de l'importance accrue des armes nucléaires dans les postures et les doctrines militaires, ainsi que de la modernisation et de l'entretien des armes nucléaires. La

persistance des armes nucléaires et l'absence de progrès substantiels dans les mécanismes de désarmement menacent la sécurité de tous les pays et accroissent le risque d'une tragédie nucléaire. Nous croyons fermement que la seule façon de prévenir l'utilisation d'armes nucléaires est leur élimination totale et l'engagement juridiquement contraignant de ne plus jamais en produire, dans aucune circonstance. À cet égard, nous soulignons l'Avis consultatif de 1996 de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires.

Nous sommes consternés par le fait qu'un certain nombre d'États adhèrent à des garanties de sécurité nucléaire étendues et aient signé des accords pour l'implantation d'armes nucléaires. Nous sommes également préoccupés par le placement d'armes nucléaires sur le territoire d'États non dotés d'armes nucléaires. En raison du contexte sécuritaire actuel, le *Bulletin of the Atomic Scientists* a réglé son Horloge de l'apocalypse sur 90 secondes avant minuit. Une fois de plus, le monde n'a jamais été aussi proche d'une apocalypse nucléaire. Rachel Bronson, Directrice générale du *Bulletin of the Atomic Scientists*, a déclaré en janvier 2024 : « Il est urgent que les gouvernements et les communautés du monde entier agissent ». L'épée de Damoclès plane sur tous les États. C'est pourquoi nous devons prendre en compte le sort de l'humanité au moment où nous entamons notre travail de fond au sein de la Commission du désarmement.

Il y a encore de l'espoir. En 2023, un nombre écrasant d'États ont voté pour la résolution 78/240, intitulée « Le lourd héritage des armes nucléaires : assistance aux victimes et remise en état de l'environnement dans les États Membres touchés par l'emploi ou la mise à l'essai d'armes nucléaires », dont le Kazakhstan et Kiribati se sont porté coauteurs. Nous remercions toutes les délégations qui ont soutenu cette résolution, la première à rendre justice aux personnes survivantes des armes nucléaires. Cette résolution encourage la poursuite de la coopération et des discussions internationales en vue d'aider les victimes et d'évaluer et de remettre en état les environnements contaminés par l'emploi et la mise à l'essai d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires, notamment dans le cadre de mécanismes bilatéraux, régionaux et multilatéraux. À cet égard, nous encourageons les États à mener une discussion de fond sur la nécessité d'aider les communautés touchées et d'assainir les environnements contaminés au sein du Groupe de travail I de la Commission du désarmement.

Outre cette résolution historique, une autre étape importante a été franchie en 2023. Lors de la deuxième Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, les États parties ont pris part à un débat interactif et ont approuvé une déclaration politique ainsi qu'un ensemble de décisions cruciales visant à renforcer l'application du Traité. Les États parties ont reconnu la complémentarité entre le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous attendons avec intérêt la troisième Réunion des États parties, qui se tiendra en mars 2025 sous la présidence du Kazakhstan. Kiribati et le Kazakhstan en tant que membres éminents du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et du TNP, sont convaincus que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires contribue à l'application de l'article VI du TNP en comblant un vide juridique. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires prévoit également de solides dispositions humanitaires pour aider les victimes des armes nucléaires, qui sont énoncées aux articles 6 et 7. Nous encourageons les États à examiner, au sein du Groupe de travail I, la complémentarité entre le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et les principaux traités multilatéraux, en particulier le TNP et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

En ce qui concerne les technologies nouvelles et émergentes, nos deux États ont voté pour la résolution 78/241, intitulée « Systèmes d'armes létaux autonomes ». Nous participerons à la conférence de Vienne sur les systèmes d'armes autonomes, qui se concentrera sur le thème « L'humanité à la croisée des chemins : les systèmes d'armes autonomes et les enjeux de la réglementation », et qui se tiendra dans le courant du mois.

Nos deux délégations se réjouissent à l'idée de mener des discussions approfondies dans les deux Groupes de travail et de formuler des recommandations progressives essentielles lors des sessions ultérieures de la Commission du désarmement, afin d'aider le monde. Nous devons inverser la trajectoire actuelle. Nous devons enlever l'épée menaçante qui plane au-dessus de chacune de nos têtes, ici, dans cette salle. Nous devons préserver le monde et offrir un avenir radieux à nos enfants et aux générations futures.

En raison des effets dévastateurs des bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki en 1945, des preuves scientifiques indéniables selon lesquelles les essais nucléaires passés ont mis en péril et continueront de menacer la vie et le bien-être des êtres humains, et de la récente déclaration des États dotés d'armes nucléaires

selon laquelle il n'y a pas de vainqueur dans une guerre nucléaire, il n'y a qu'une seule issue rationnelle pour mettre fin à ce fléau et à cette menace que l'humanité s'est elle-même imposés : nous devons admettre que les armes nucléaires sont intrinsèquement malfaisantes et qu'elles doivent être inconditionnellement interdites et éliminées.

Nous ne pouvons plus vivre dans un monde où certains États incitent à une nouvelle course aux armements, comme ce fut le cas pendant la guerre froide. Au plus fort de la guerre froide, les États-Unis et l'Union soviétique ont pris part à une dangereuse course aux armements. En novembre 1955, deux ans après le premier essai d'hydrogène effectué par la Russie en réponse aux essais d'hydrogène des États-Unis, le dirigeant soviétique Nikita Khrouchtchev a annoncé, lors d'une visite en Inde, que la Russie ne serait jamais la première à abuser de ce pouvoir. Il a également déclaré,

« Nous souhaiterions que ces bombes ne soient jamais lâchées sur des villes ou des villages. Qu'on les laisse là. Qu'elles ébranlent les nerfs de ceux qui veulent déclencher la guerre. Si quelqu'un commence une guerre, il recevra la réponse qu'il mérite ».

Ce type de comportement et de rhétorique doit être évité à tout prix à l'ère moderne. Pourquoi mettons-nous autant de temps à admettre, en tant qu'êtres intelligents, que les armes nucléaires représentent une menace mondiale et doivent être totalement interdites et éliminées ? Pourquoi permettons-nous aux États dotés d'armes nucléaires d'en accroître le nombre et d'en améliorer la qualité, en violation flagrante des engagements pris au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ?

Pour terminer, nous souhaitons citer un passage du discours inaugural de John F. Kennedy à l'American University en 1963, où il a affirmé,

« Et si nous ne pouvons mettre fin à notre désaccord dans l'immédiat, nous pouvons au moins aider à préserver la diversité du monde dans lequel nous vivons. Car, pour finir, notre point commun fondamental, c'est que nous vivons tous sur cette petite planète. Nous respirons tous le même air ».

M. Flores (Honduras) (*parle en espagnol*) : Le Honduras réaffirme son attachement à la Charte des Nations Unies et entend continuer d'œuvrer en faveur du désarmement général et complet, de la non-prolifération et de la mise en œuvre des accords internationaux sur le désarmement et la maîtrise des armements, y compris des

armes légères et de petit calibre et de leurs munitions, afin de préserver la paix et la sécurité collective pour le bien de l'humanité tout entière. En tant que Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, mon pays est résolu à défendre et à renforcer le respect du droit international, en particulier du droit international humanitaire, ainsi qu'à veiller à ce que l'emploi de la force reste soumis à la responsabilité humaine et à l'obligation de rendre des comptes.

Nous nous faisons l'écho des préoccupations exprimées par d'autres pays face à l'augmentation des dépenses militaires mondiales. À notre avis, les sommes ainsi dépensées pourraient être mieux utilisées pour le bien commun dans des domaines où les besoins sont urgents ainsi que pour atteindre les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Honduras a systématiquement réaffirmé son attachement au désarmement en adhérant aux instruments internationaux émanant de l'ONU, ainsi que des organismes continentaux et régionaux, relatifs au désarmement, aux mesures de confiance et à la maîtrise des armements.

Comme d'autres délégations l'ont souligné ici aujourd'hui, il ne fait aucun doute que le risque que représente l'emploi possible ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires compromet le travail et les objectifs de cette instance multilatérale. La seule façon de mettre fin au risque que représentent les armes nucléaires est de les éliminer totalement. Le Honduras condamne les essais d'armes nucléaires et appelle à l'élimination des armes de destruction massive par des négociations multilatérales et sur la base des principes de vérification, d'irréversibilité et de transparence.

Mon pays, en tant qu'État partie au Traité de Tlatelolco, soutient les initiatives visant à créer d'autres zones exemptes d'armes nucléaires. Nous réaffirmons le droit de chaque État de mener des recherches sur l'énergie nucléaire, de la produire et de l'utiliser exclusivement à des fins pacifiques, et de participer à une coopération scientifique responsable.

Nous accueillons avec un véritable optimisme les documents finaux de la première et de la deuxième Réunions des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous sommes fermement convaincus que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires apporte une solide contribution à la promotion de l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires, et soulignons sa complémentarité avec le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Dans le cadre de la présente session de la Commission du désarmement, nous appelons à réaliser de véritables progrès de fond dans le domaine du désarmement nucléaire et à adhérer au principe de l'indivisibilité de la sécurité internationale, en vertu duquel tous les États ont la responsabilité de contribuer au renforcement de l'ordre international, fondé sur la coopération et régi par des normes juridiquement contraignantes.

Les travaux de la Commission du désarmement font partie intégrante de notre engagement plus global à revitaliser et à renforcer les mécanismes de désarmement. À cet égard, ma délégation souligne qu'il est urgent que la session actuelle de la Commission trouve un terrain d'entente pour aboutir à des résultats concrets, y compris sur les deux sujets sur lesquels nous allons délibérer au cours des prochains jours. Compte tenu de l'absence de progrès dans l'élimination totale des arsenaux nucléaires conformément aux obligations juridiques multilatérales pertinentes, nous demandons instamment à la Commission de respecter ses obligations juridiques en matière de désarmement nucléaire et de mettre en œuvre l'engagement clair pris en 2000 et réaffirmé en 2010. Nous insistons sur le fait que des progrès sont nécessaires dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires sous tous ses aspects si l'on veut renforcer la paix et la sécurité internationales. Dans ce contexte, nous soulignons que le désarmement général est une priorité absolue. Nous insistons également sur l'importance de parvenir à une adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Nous accueillons avec intérêt la discussion générale au sein du Groupe de travail II sur les effets des technologies émergentes et espérons qu'ensemble, nous pourrions parvenir à une communauté de vues sur cette question. Nous sommes préoccupés par les conséquences du déploiement de systèmes de défense de haute technologie, qui pourraient conduire à une augmentation du nombre d'armes d'une portée jusqu'ici inconnue de la majorité de l'humanité. C'est pourquoi les technologies de pointe doivent être accompagnées d'une approche juridique fondée sur le droit international au service de l'humanité, de la paix et de la sécurité, et non l'inverse. En outre, toute technologie permettant la mise en orbite d'armes nucléaires autour de la Terre serait sans précédent, dangereuse et inacceptable. Compte tenu de l'évolution technologique et du développement de nouvelles armes, nous insistons une fois de plus sur le fait que les décisions concernant l'emploi de la force doivent rester entre les mains des êtres humains.

Pour conclure, Monsieur le Président, vous pouvez compter sur le soutien du Honduras pour votre action et celle du Bureau, qui compte deux femmes de ma région qui sont engagées en faveur du désarmement. Mon pays est fermement convaincu que la participation des femmes au désarmement permet d'obtenir de bien meilleurs résultats en matière de paix.

M^{me} Liolocha (République démocratique du Congo) : Ma délégation se réjouit de la tenue de la présente session de fond qui marque le début d'un nouveau cycle triennal au cours duquel nous sommes appelés à réfléchir collectivement pour faire avancer avec assurance la question du désarmement et de la non-prolifération. Mais avant toute chose, ma délégation tient à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau pour votre élection et vous assurer de son appui ainsi que de sa pleine coopération. Ces félicitations s'adressent aussi aux Présidents des deux Groupes de travail qui ont accepté de vous accompagner dans cette tâche afin d'arriver, à la fin de nos travaux, à l'adoption par consensus de recommandations concrètes. Qu'il me soit aussi permis d'exprimer toute l'appréciation de ma délégation à l'Ambassadeur Akan Rakhmetullin, du Kazakhstan, pour sa conduite exemplaire de la session précédente et du processus préparatoire de la présente session.

La République démocratique du Congo s'associe aux déclarations faites par l'Indonésie et l'Angola au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/CN.10/PV.391), mais à titre national, elle souhaite ajouter ce qui suit.

Comme l'a souligné hier la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement dans son mot d'ouverture (voir A/CN.10/PV.391), la Commission du désarmement se tient cette année encore dans un contexte géopolitique difficile, avec des tensions mondiales grandissantes et une concurrence accrue en matière d'armements stratégiques, associée à une diminution de la confiance entre les États dotés d'armes nucléaires.

Nous comprenons donc qu'il y a un risque de violence armée entre les États dotés d'armes nucléaires. Face à ces risques exceptionnels, ma délégation réitère une fois de plus la nécessité de continuer à promouvoir le multilatéralisme en tant que principe fondamental de la négociation dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. À ce sujet, nous réaffirmons le caractère central de la Commission du désarmement, en tant que seul organe spécialisé et délibérant au sein du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le

désarmement, pour examiner des questions spécifiques de désarmement et soumettre des recommandations concrètes à l'Assemblée générale.

Les États dotés d'armes nucléaires sont donc interpellés à faire preuve de volonté politique et de souplesse pour promouvoir ce multilatéralisme afin de travailler à la mise en œuvre des obligations et engagements pris en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération.

S'il a été possible d'adopter par consensus les recommandations visant à promouvoir la mise en œuvre pratique de mesures de confiance pour éviter une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique lors de la session de 2023, il y a donc lieu de continuer à travailler ensemble pour parvenir à un accord pour la réalisation de l'objectif du désarmement et de la non-prolifération des armes nucléaires.

Les États sont encouragés à mettre en œuvre l'engagement sans équivoque qu'ils avaient pris en 2000 et réitéré en 2010 afin de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires. Nous n'avons plus de temps à perdre ; c'est maintenant et non plus tard, car plus tard, ça sera trop tard, sachant qu'une guerre nucléaire ne peut être menée et ne peut être gagnée.

Pour sa part, la République démocratique continue d'appuyer l'objectif d'un désarmement nucléaire complet, qui est la condition préalable au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Voilà pourquoi elle rappelle l'entrée en vigueur historique du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et se félicite de la tenue des deux premières Réunions des États parties tout en réaffirmant son plein soutien à l'adoption de la Déclaration politique faite à ce sujet. Elle s'engage à continuer à travailler pour atteindre son universalisation.

La République démocratique du Congo souligne aussi l'importance du respect du droit inaliénable reconnu à tous les États d'utiliser pacifiquement l'énergie nucléaire, ainsi que le rôle central que joue l'Agence internationale de l'énergie atomique grâce à son appui technique et à sa coopération continue.

Pour ce qui est des technologies émergentes dans le contexte de la sécurité internationale, ma délégation se réjouit de voir ce sujet être pris en charge dans le cadre de la thématique du Groupe de travail II. Néanmoins, elle souhaiterait que les contours de ces discussions soient bien clarifiés pour éviter le chevauchement avec d'autres réunions sur cette même thématique. Il est donc urgent pour nous d'instaurer des mécanismes solides pour

réglementer ce domaine afin d'aboutir à une utilisation responsable des technologies émergentes étant entendu que ces technologies, comme l'a souligné M^{me} Izumi, sont des technologies à double usage qui peuvent être utiles à la société tout comme elles peuvent tomber entre les mains d'utilisateurs malveillants et menacer ainsi la paix et la sécurité internationales.

Pour conclure, la République démocratique du Congo appuie pleinement les travaux de la Commission du désarmement. Elle réaffirme son engagement à participer de manière active et constructive tout au long de nos discussions. Une fois de plus, nous invitons tous les autres États Membres à faire preuve de volonté politique et d'attachement au principe de transparence dans le traitement des questions de désarmement et de sécurité internationale en vue d'atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

M. Tun (Myanmar) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection à la présente session de la Commission du désarmement. Je tiens à vous assurer du plein soutien et de la coopération sans réserve de notre délégation pour que la présente session soit couronnée de succès.

Le Myanmar s'associe aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, respectivement (voir A/CN.10/PV.391).

Nous vivons une époque difficile. La résurgence des menaces basées sur les armes est en hausse, tout comme les tensions géopolitiques et les menaces liées à la cybersécurité. Il est clair que, dans cette situation, nous devons tous redoubler d'efforts pour atteindre notre objectif de créer un monde plus sûr, débarrassé de toutes les formes de menaces à la sécurité. Le rôle de la Commission du désarmement n'a jamais été aussi crucial qu'aujourd'hui.

Je voudrais féliciter les Présidents des deux Groupes de travail de leur élection. Nous sommes convaincus que les deux Groupes de travail de cette session feront progresser les travaux de la Commission du désarmement grâce à la souplesse, à la coopération constructive et à la persévérance de tous les États Membres.

La menace nucléaire représente le danger le plus grave en matière de sécurité. Ce n'est pas seulement la présence d'armes nucléaires qui suscite les plus grandes inquiétudes en matière de sécurité, mais aussi leur emploi ou la menace de leur emploi. Les menaces

nucléaires se hissent au premier rang des dangers les plus graves pour l'existence de l'humanité, pouvant même surpasser d'autres préoccupations, telles que les catastrophes environnementales, les crises humanitaires, les récessions économiques et les problèmes sanitaires, voire y contribuer.

Par conséquent, le seul moyen de nous prémunir contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires est l'élimination totale de ces armes. Dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales, le moment est venu pour nous tous de réaffirmer notre engagement à intensifier nos efforts multilatéraux en faveur du désarmement nucléaire, de l'élimination totale des armes nucléaires et de la non-prolifération, ainsi que de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Nous sommes néanmoins tous frustrés et déçus par l'incapacité d'adopter un document final à l'issue des neuvième et dixième Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le Myanmar est fermement convaincu du rôle essentiel du TNP dans le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Pour aller de l'avant, nous devons déployer des efforts multilatéraux plus importants et faire preuve d'une plus grande souplesse afin de respecter nos engagements et nos obligations au titre du TNP. À cette occasion, nous demandons à tous les États dotés d'armes nucléaires de s'acquitter pleinement des obligations que leur impose ce traité.

De même, nous appelons tous les États qui n'ont pas ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en particulier ceux visés à l'annexe 2, à le ratifier sans délai pour qu'il puisse entrer en vigueur rapidement.

Le Myanmar estime que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires contribue à renforcer les normes contre les armes nucléaires.

En tant qu'État partie au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, le Myanmar reconnaît pleinement que la création de zones exemptes d'armes nucléaires contribue au désarmement nucléaire, qui est notre objectif collectif dans le cadre du programme de désarmement nucléaire.

Le Myanmar, qui a été témoin de diverses atrocités perpétrées par son armée envers sa population, est profondément conscient des répercussions, en particulier humanitaires, de la prolifération des armes.

Au moyen d'avions de chasse, de munition, d'armes, de systèmes d'artillerie lourde et d'autres technologies, importés de certains pays qui lui prêtent assistance, la junte militaire commet des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre contre la population du Myanmar.

La situation au Myanmar est totalement déchirante. Aucun mot ne peut rendre compte de la souffrance subie par la population. C'est en effet une tragédie indescriptible que vit la population. C'est pourquoi je réaffirme que l'embargo total sur les armes imposé à la junte militaire est le seul moyen de mettre fin aux atrocités commises contre la population.

M. Charumbira (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la session de fond de 2024 de la Commission du désarmement. Nous félicitons également les autres membres de votre bureau et les Présidents des Groupes de travail. Soyez assuré du soutien total du Zimbabwe, alors que vous nous guiderez dans nos travaux.

Le Zimbabwe s'associe aux déclarations qui ont été faites par les représentants de l'Angola et de l'Indonésie, au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés, respectivement (voir A/CN.10/PV.391). Je ferai la déclaration suivante à titre national.

Le Zimbabwe se joint à l'appel à l'élimination totale des armes nucléaires, chimiques et biologiques. Ces armes représentent une menace existentielle pour l'humanité tout entière et pour l'environnement si elles sont utilisées. Il est donc crucial de poursuivre leur élimination avec une énergie et un engagement renouvelés, et ce, en toute transparence. Mon groupe souligne avec préoccupation la perte persistante et injustifiée de vies humaines causée par la prolifération des armes classiques, y compris les armes légères et de petit calibre. On ne saurait trop insister sur la nécessité urgente de lutter contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, conformément au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous attendons avec intérêt la quatrième Conférence d'examen du Programme d'action, qui se tiendra dans le courant de l'année.

Les progrès des technologies émergentes nous poussent à être vigilants et à nous assurer que ces technologies sont principalement mises au service du développement socioéconomique. L'intelligence artificielle, qui offre des possibilités considérables d'amélioration de l'efficacité, nous oblige à faire

preuve d'introspection et à nous assurer qu'elle ne soit pas détournée pour favoriser des activités illégales. Des mesures sont donc nécessaires pour lutter contre les utilisations malveillantes des technologies de l'information et des communications. Les menaces émergentes que représentent les systèmes d'armes létaux autonomes et les technologies illicites d'impression d'armes en 3D nécessitent une action concertée dans le cadre du désarmement.

De même, la République du Zimbabwe souligne l'importance de la coopération internationale et de l'assistance technique pour permettre aux pays en développement d'acquérir les capacités nécessaires à l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire dans des secteurs tels que l'énergie, la santé et l'agriculture. Ces efforts favorisent le développement durable, tout en garantissant la sûreté et la sécurité nucléaires. De même, les programmes éducatifs doivent être élaborés de façon à mettre en évidence, d'une part, les dangers inhérents à un monde doté d'armes nucléaires, et, d'autre part, à promouvoir des utilisations plus positives, productives et pacifiques de la technologie nucléaire.

La présente session de la Commission du désarmement offre une occasion de répondre aux préoccupations soulevées et d'assurer le maintien, sinon l'accélération, de la dynamique vers le désarmement mondial. La délégation zimbabwéenne vous assure une fois de plus, Monsieur le Président, de son plein appui pour diriger nos délibérations et mener à bien cette importante séance.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur de l'État observateur du Saint-Siège.

Mgr Caccia (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à la tête de la Commission du désarmement et de vous assurer du plein soutien de ma délégation.

Face à l'augmentation des dépenses militaires et à la multiplication des conflits dans le monde, il est important de rappeler que la dissuasion est une illusion. Au lieu de prévenir les conflits, la disponibilité des armes encourage leur utilisation et augmente leur production. Les armes suscitent la méfiance et détournent les ressources. Malheureusement, leur emploi entraîne la mort et la mutilation de centaines de milliers de personnes chaque année. Les effets néfastes de la prolifération, du stockage et de l'utilisation des armes font du désarmement un devoir moral, qui appelle tous les membres de la grande

famille des nations à passer d'un équilibre de peur à un équilibre de confiance, seule base sur laquelle une paix durable peut être instaurée.

La logique trompeuse de la dissuasion est souvent employée pour justifier l'injustifiable : la possession d'armes nucléaires, dont l'utilisation aurait des conséquences humanitaires et environnementales désastreuses. Ces armes ne font pas la distinction entre combattants et non-combattants. Par conséquent, toute utilisation d'armes nucléaires contreviendrait au droit de la guerre, comme le reconnaît le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Le Saint-Siège renouvelle son appel à tous les États pour qu'ils renoncent à la dissuasion nucléaire et qu'ils ratifient le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Cela contribuera à remplacer une conception négative de la sécurité par une conception positive.

Le régime de désarmement et de non-prolifération, qui s'articule autour du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), a permis à l'humanité de bénéficier de l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire, tout en limitant la propagation des armes nucléaires, malgré les difficultés rencontrées. Les succès de ce régime n'étaient ni fortuits ni prédestinés ; ils découlent d'une collaboration délibérée de la communauté internationale.

À une époque où les technologies émergentes offrent autant d'occasions qu'elles présentent de graves risques, qui ont des répercussions majeures sur la justice et l'harmonie entre les peuples, le régime de désarmement nucléaire et de non-prolifération fournit à la communauté internationale des enseignements lui permettant de limiter les risques militaires et de favoriser les avantages pacifiques. Tout cadre mondial régissant le développement et l'application des technologies émergentes doit se baser sur la valeur intrinsèque de chaque individu ainsi que sur notre lien fraternel en tant qu'êtres humains appartenant à une seule et même communauté.

De nombreux parallèles peuvent être établis entre la gouvernance internationale de la technologie nucléaire et le besoin urgent de mettre en place un cadre normatif et opérationnel concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle. Il convient de noter que la création de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui se concentre sur les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire, a précédé l'adoption du TNP, et que les travaux des deux mécanismes internationaux se complètent mutuellement.

À cet égard, le Saint-Siège rappelle sa proposition d'envisager la création d'une agence internationale sur l'intelligence artificielle, tout en exhortant la communauté

mondiale des nations à travailler ensemble afin d'adopter un traité international contraignant qui réglemente le développement et l'utilisation de l'intelligence artificielle sous ses nombreuses formes. Bien que la portée d'un tel traité dépasse les compétences de la Commission, les principes, lignes directrices et recommandations énoncés dans ce document peuvent servir de base à l'élaboration d'un tel régime de gouvernance. Ce régime pourrait aider à garantir que les technologies émergentes servent l'humanité dans son ensemble plutôt que des intérêts particuliers.

La paix ne se bâtit pas grâce aux armes, mais plutôt par la persévérance dans l'écoute, le dialogue et la collaboration, qui sont les seuls moyens appropriés pour l'être humain de régler les différends. Dans cette perspective, le Saint-Siège renouvelle son appel incessant à faire taire les armes, à repenser la production et le commerce de cet instrument de mort et de destruction et à poursuivre résolument sur la voie d'un désarmement progressif, mais complet.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur de Palestine.

M. Kasabri (État de Palestine) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement de cette année, ainsi que les Vice-Présidents et les Présidents des Groupes de travail. L'État de Palestine vous assure ainsi que les membres de votre bureau de son plein soutien.

L'État de Palestine s'associe aux déclarations prononcées par le Mouvement des pays non alignés et le Groupe des États arabes (voir A/CN.10/PV.391).

L'État de Palestine réaffirme que la seule façon d'éliminer le danger et la menace que représentent les armes nucléaires pour l'humanité et la paix et la sécurité internationales est leur élimination totale et irréversible. Si nous souhaitons vivre dans un monde plus sûr, si nous souhaitons que l'avenir soit meilleur et soit préservé pour les générations futures, cela ne peut être réalisé qu'en éliminant ces armes. Le chemin que les mécanismes de désarmement empruntent demeure difficile et rempli de défis et d'obstacles, mais cela ne doit que nous encourager à redoubler d'efforts pour surmonter ces difficultés.

Dans ce contexte, l'État de Palestine exhorte tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) à agir aux niveaux national, bilatéral et multilatéral et dans le cadre de la Charte des Nations Unies

et de toutes les conventions et normes internationales pour faire avancer les engagements et obligations qui incombent à chacun de nous. Il invite également les pays qui n'ont toujours pas accédé au TNP à le faire sans précondition. Alors que le TNP reste la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires naît de la profonde responsabilité de trouver des outils efficaces permettant d'établir des cadres juridiques contraignants visant à l'élimination complète des armes nucléaires, conformément à ce qu'affirme le TNP, notamment dans son article VI, ce qui fait du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires un levier complémentaire du TNP. L'État de Palestine a sérieusement participé à la négociation de ce traité et continuera d'appeler à son universalisation.

Nous soulignons l'importance et la contribution des zones exemptes d'armes nucléaires au renforcement du régime mondial de désarmement et de non-prolifération. Nous rappelons la nécessité de soutenir tous les efforts consacrés pour mettre en œuvre les engagements mondiaux visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Et dans ce contexte, l'État de Palestine se félicite de la tenue de quatre conférences consécutives sur la création de cette zone sous la présidence du Royaume hachémite de Jordanie, de l'État du Koweït, de la République libanaise et de la Libye, avec la participation de tous les États Membres sauf Israël. Nous réitérons que la Conférence est un cadre qui permet la participation de toutes les parties et prend ses décisions par consensus. La Conférence n'exclut donc personne, même si une partie décide de la boycotter, Israël bien sûr, pour une raison évidente, à savoir sa volonté de continuer de posséder illégalement des armes nucléaires tout en considérant qu'il est au-dessus des lois, ce qui menace la sécurité et la sûreté de notre région et compromet le régime international de désarmement et de non-prolifération. Nous réaffirmons que le fait de se débarrasser des armes nucléaires n'est ni facultatif ni conditionnel. De même, la possession d'armes nucléaires n'est ni un droit légal, ni un mérite. Et le fait de les éliminer est une responsabilité morale, politique et juridique.

L'État de Palestine salue la décision de la Commission de tenir des délibérations sur les impacts des technologies émergentes dans le contexte de la sécurité internationale et souhaite que ces discussions permettent de garantir que ces technologies émergentes ne seront jamais employées au détriment de notre humanité, de notre planète et de notre environnement. Pour ce faire, il est indispensable d'établir des cadres juridiques

internationaux pour l'utilisation de ces technologies surtout dans le domaine militaire et dans les systèmes d'armes autonomes.

Pour conclure, la Commission de cette année peut être l'occasion de redresser notre convergence et de renforcer nos efforts pour progresser vers un monde sûr et pacifique. N'épargnons aucun effort pour obtenir un résultat positif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de la Ligue des États arabes.

M. Abdelaziz (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre présidence de la première session de fond de la Commission du désarmement, et féliciter la Géorgie et El Salvador de leur accession à la présidence des deux groupes de travail de la Commission. Nous vous assurons, ainsi que les membres de la Commission, du plein soutien de la Ligue des États arabes et de ses États membres dans les efforts que vous déployez pour faire de cette session un succès.

Je m'associe à la déclaration faite à New York par le représentant du Royaume d'Arabie saoudite au nom du Groupe des États arabes (voir A/CN.10/PV.391).

La Commission du désarmement s'apprête à célébrer son cinquantième anniversaire dans un monde en proie à des tensions internationales croissantes, à des déséquilibres géopolitiques et à des conflits régionaux qui accentuent la division internationale et l'instabilité régionale. Cette tendance se manifeste par l'emploi ou la menace d'emploi de la force militaire, y compris l'emploi d'armes nucléaires, pour imposer certaines situations dans une région donnée, alors que le système international de sécurité collective des Nations Unies est dans l'impasse. Il est regrettable que ces événements surviennent au moment où tous les mécanismes de désarmement ont échoué, le dernier en date étant l'incapacité du Groupe de travail I de la Commission en charge du désarmement nucléaire à atteindre un consensus lors de sa session de 2023, après l'échec de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2022.

Nous savons tous que l'absence de volonté politique des cinq États dotés d'armes nucléaires quant à l'application des accords internationaux et régionaux qu'ils ont signés dans le cadre de divers traités est la cause principale du manque d'avancées vers le désarmement nucléaire. Les tensions dans la région du

Moyen-Orient s'aggravent en raison de l'incapacité du système international de sécurité collective à réagir de manière décisive face aux déclarations dangereuses, comme celles faites par le Ministre du patrimoine du Gouvernement israélien d'extrême droite en novembre dernier, qui a suggéré que le largage d'une bombe nucléaire sur la population de la bande de Gaza était une option militaire possible pour Israël dans sa guerre, que nous qualifions de guerre génocidaire, contre les civils de Gaza depuis le 7 octobre 2023. Dans le même temps, Israël refuse d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de placer ses installations nucléaires sous le régime des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Israël continue également de refuser de participer à la Conférence des Nations Unies sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires, qui a récemment tenu sa quatrième session, conformément à la décision 73/546.

La Ligue des États arabes souligne qu'il est impératif de s'attaquer efficacement aux capacités nucléaires opaques d'Israël pour qu'il puisse adhérer au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires. La Ligue des États arabes souligne aussi l'importance d'accélérer la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, en application de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence d'examen du TNP de 1995, qui fait partie intégrante de la prorogation du TNP pour une durée indéfinie, du plan d'action de la Conférence d'examen du TNP de 2010 et de dizaines de résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

La Ligue des États arabes et ses États membres croient fermement au rôle de la Commission du désarmement, qui est l'un des principaux mécanismes pour aborder les questions de désarmement en vue de créer un monde exempt d'armes de destruction massive. À l'approche du Sommet de l'avenir des Nations Unies en septembre, visant à réformer le système international multilatéral et à relancer le système de sécurité collective grâce au Nouvel Agenda pour la paix, et alors que nous attendons la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2026, qui aura lieu cette année, la session 2024 de la Commission du désarmement doit transmettre un message optimiste et décisif. Elle doit renouveler son engagement international commun à travers ses deux groupes de travail I et II sur le désarmement, en particulier nucléaire, en réponse au message fort émis par la Commission lors de sa session de

1996, que j'ai eu l'honneur de présider moi-même et qui a établi des lignes directrices pour la création de zones exemptes d'armes nucléaires à la suite du succès de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP en 1995.

La Ligue des États arabes s'engage à apporter un soutien inconditionnel au Groupe de travail I pour créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. La Commission doit exhorter Israël à adhérer au TNP et à soumettre toutes ses installations et activités nucléaires au régime de garanties généralisées de l'AIEA, ainsi qu'à accepter l'invitation de l'ONU, conformément à la décision 73/546, à participer à la cinquième session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui se tiendra au siège de l'Organisation des Nations Unies en novembre. Cette session sera éclairée par les lignes directrices approuvées par Israël à la Commission du désarmement en 1996, dont la principale est que les zones exemptes d'armes nucléaires doivent être établies « sur la base d'arrangements librement conclus par les États de la région concernée ». Cette formulation garantit à chaque partie la possibilité de participer librement et sans condition préalable à ces négociations.

Compte tenu de la situation délicate que vit actuellement le monde, en raison des tensions croissantes entre les puissances nucléaires, qui pourraient entraîner une catastrophe par accident ou par négligence, la Ligue arabe souligne que le seul moyen de consolider la confiance des États dans le TNP est que les États dotés d'armes nucléaires mettent en œuvre les engagements qu'ils ont pris dans les documents finaux des Conférences d'examen du TNP de 1995, 2000 et 2010, en s'engageant à respecter l'article VI du TNP sur l'élimination des arsenaux nucléaires dans un délai précis et à consacrer les énormes ressources matérielles et humaines utilisées dans la mise au point de ces armes à la réalisation des objectifs de développement durable.

Les États dotés d'armes nucléaires doivent modifier radicalement leurs doctrines nucléaires et leurs alliances militaires. Ces États doivent s'abstenir de chercher à étendre de manière injustifiée ces alliances, car cela pourrait mener à une situation comme celle que nous avons connue durant la guerre froide et qui a paralysé le système international de sécurité multilatérale. De plus, l'affrontement militaire n'a pas sa place dans l'espace extra-atmosphérique, surtout depuis que nous avons adopté des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales l'année dernière.

Il est crucial d'œuvrer à l'universalisation du TNP et à l'application intégrale de toutes ses dispositions relatives à sa prorogation pour une durée indéfinie. Sinon, l'accord sur cette prorogation, en particulier la résolution sur le Moyen-Orient, risque d'être réduit à néant. En attendant, les États dotés d'armes nucléaires doivent respecter leurs engagements au titre du paragraphe 10 du plan d'action de la Conférence d'examen du TNP de 2010 et défendre le principe de non-emploi en premier de l'arme nucléaire ou de menace d'emploi d'armes nucléaires. Ce principe et cet engagement doivent être réaffirmés et inclus dans la résolution sur les garanties négatives de sécurité des États non dotés d'armes nucléaires, adoptée par le Conseil de sécurité à l'occasion de chaque session de la Conférence d'examen du TNP.

Pour terminer, la Ligue arabe soutient la déclaration faite au nom du Groupe des États arabes sur la nécessité de parvenir à des recommandations de fond efficaces qui favorisent la transparence et les mesures de confiance liées aux technologies émergentes dans le contexte de la sécurité internationale, surtout en ce qui concerne l'utilisation des technologies émergentes, y compris l'investissement dans l'intelligence artificielle (IA) et son effet sur les applications militaires, en particulier les armes létales autonomes. Ces recommandations doivent également inclure la prise en compte des effets négatifs de l'utilisation excessive de l'IA sur le contrôle des armes automatiques, en se fondant sur le principe de la responsabilité humaine. Cela renforcera la capacité des pays en développement à combler l'écart numérique et technologique, assurant ainsi leur accès sûr à la technologie nucléaire pacifique indispensable à leur croissance.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentantes et représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. Conformément au Règlement intérieur, la durée de la première intervention doit être limitée à 10 minutes et celle de la seconde à cinq minutes.

M. Al Ashkar (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je prends la parole pour répondre à la déclaration faite hier par le représentant de l'entité israélienne (voir A/CN.10/PV.393). Ma délégation s'oppose catégoriquement au contenu de sa déclaration. Nous souhaitons apporter les observations suivantes pour rectifier ces informations.

Le représentant d'Israël a affirmé que le Moyen-Orient avait adopté une culture de non-conformité et a fait part de son inquiétude à ce sujet. Il fait des efforts désespérés pour diffuser de la désinformation et détourner

l'attention des dangers liés à l'arsenal nucléaire que cette entité gère sans aucune surveillance internationale. L'entité israélienne n'est pas qualifiée pour donner des leçons sur le respect des obligations juridiques internationales, car elle est la seule au Moyen-Orient à disposer d'un vaste arsenal d'armes de destruction massive. Elle s'oppose à la ratification de tout accord international pertinent et au contrôle international de ses installations nucléaires et de ses stocks d'armes nucléaires. Elle refuse également de se joindre aux efforts visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Cela suffit à montrer le vrai visage d'Israël.

Les arguments du représentant de l'entité israélienne pour justifier le refus de son entité de créer une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient ne font que mettre en évidence le mépris d'Israël pour la volonté régionale et internationale de créer une telle zone. Israël a été établi par la force et l'occupation, et pendant des décennies, il a refusé d'appliquer les dizaines de résolutions du Conseil de sécurité exigeant son départ des territoires occupés. Par ses actes terroristes d'État et ses incessantes offensives militaires sur le sol syrien, il viole délibérément le droit international et la Charte des Nations Unies. L'exemple le plus récent est l'attaque menée hier contre le consulat iranien dans un quartier de la capitale syrienne, Damas, habité par des civils. Tous les Syriens et Iraniens présents sur les lieux sont morts en martyrs ou ont été blessés, de même que les civils qui se trouvaient dans la zone au moment de l'attaque.

Les accusations sans fondement que le représentant de l'entité israélienne porte contre la Syrie reflètent l'hystérie de son entité face au terrible échec de sa guerre contre le peuple palestinien à Gaza. La brutalité israélienne ne fait aucune distinction entre les biens de caractère civil ou la diplomatie protégée par le droit international, ce qui n'est pas surprenant pour une entité illégale qui ne respecte pas la légitimité internationale. Tout au long de son histoire, Israël n'a pas fait la différence entre les cibles militaires et civiles dans ses guerres d'agression. Quant aux mensonges contenus dans la déclaration du représentant d'Israël concernant l'utilisation d'armes chimiques en Syrie, ils ne méritent pas de réponse. Nous rejetons catégoriquement ces mensonges, car nous savons quels sont leurs objectifs. De plus, ils manquent de crédibilité, car ils proviennent d'une entité antisyrilienne.

En ce qui concerne les allégations relatives à la coopération entre la Syrie et l'Agence internationale de l'énergie atomique, je voudrais simplement rappeler

qu'Israël doit soumettre ses installations au contrôle du régime de garanties de l'Agence afin de respecter son prétendu engagement à l'égard du régime de non-prolifération au Moyen-Orient. Après avoir reconnu sa responsabilité dans l'agression contre la Syrie en 2007, après une décennie de déni et de mensonges, Israël doit coopérer avec l'Agence pour clarifier le type de roquette qu'il a utilisé dans le cadre de son agression, au lieu de répandre des mensonges sur la Syrie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État de Palestine.

M. Kasabri (Palestine) (*parle en anglais*) : Tous les Palestiniens sont en deuil. Les chrétiens de Palestine n'ont célébré ni Noël ni Pâques cette année, dans le pays où Jésus est né, a été crucifié et est ressuscité. L'éminent révérend palestinien Munther Isaac a prononcé un sermon lors d'une veillée pascale pour Gaza, dans lequel il a déclaré :

« Cela fait 175 jours que ce génocide a commencé : 175 jours de bombardements, de siège et de famine. Je n'aurais jamais pensé que nous en serions encore témoins à Pâques. Je pensais que cette violence aurait déjà cessé. Je pensais que les dirigeants du monde avaient une certaine conscience. Finalement, il semble que j'aie eu tort ».

À ce jour, on recense plus de 33 000 Palestiniens tués et près de 75 000 blessés dans les attaques aériennes et maritimes menées par les forces d'occupation israéliennes à Gaza. La grande majorité des victimes sont des femmes et des enfants : plus de 13 500 enfants ont été tués à ce jour. Il ne reste pratiquement aucune famille à Gaza qui ne soit traumatisée ; certaines familles ont été entièrement annihilées, leurs membres ayant été tués par les bombes, les missiles, les drones, les armes létales autonomes voire les armes et munitions internationalement interdites d'Israël, ainsi que les autres armes qu'Israël continue de recevoir de ses alliés, qui font fi de leurs obligations juridiques, humanitaires et morales, ainsi que des conséquences directes, mortelles et destructrices de leurs actes. À Gaza, un génocide est perpétré au vu et au su du monde entier. La Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, Francesca Albanese, déclare que

« la nature et l'ampleur accablantes de l'assaut israélien sur Gaza et les conditions extrêmement difficiles dans lesquelles il oblige

les Palestiniens à vivre dénotent une intention de les détruire physiquement en tant que groupe ». (A/HRC/55/73, par. 93)

Aucun endroit n'est sûr à Gaza. Personne n'est à l'abri à Gaza. Tout le monde peut être pris pour cible : les personnes âgées, les femmes, les enfants, les membres du personnel médical, les médecins, les enseignants, les étudiants, les bébés en couveuse, les patients des unités de soins intensifs, le personnel des Nations Unies. La liste est longue. Et pourtant, l'armée d'occupation israélienne a pris pour cible aujourd'hui un convoi de World Central Kitchen transportant des centaines de tonnes d'aide alimentaire humanitaire, ce qui a entraîné la mort tragique de sept membres de son personnel. Nous avons été informés que les sept personnes tuées étaient originaires d'Australie, de Pologne, du Royaume-Uni, des États-Unis, du Canada et de Palestine. La Présidente-Directrice générale de l'organisation, Erin Gore, a déclaré :

« Il s'agit non seulement d'une attaque contre World Central Kitchen, mais aussi d'une attaque contre les organisations humanitaires qui interviennent dans les situations les plus graves, où la nourriture est utilisée comme arme de guerre. C'est impardonnable ».

Il n'y a pas une règle ou un principe du droit international, notamment du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, qu'Israël n'ait enfreint de manière délibérée et répétée, pas une humiliation qu'il n'ait infligée à notre peuple. Le fait qu'Israël jouit d'une impunité totale et qu'on ne l'oblige à rendre des comptes à personne, combiné au soutien inconditionnel de certains, a donné à ce pays l'audace d'insulter le monde entier, qui est largement favorable à un cessez-le-feu à Gaza. Il a eu l'impolitesse d'annoncer, quelques minutes après l'adoption de la résolution 2728 (2024) du Conseil de sécurité, le 25 mars, son refus de respecter cette résolution, qui appelle à un cessez-le-feu pour le mois du ramadan, exactement comme il a refusé de respecter les première et deuxième mesures conservatoires indiquées par la Cour internationale de Justice dans la procédure engagée par l'Afrique du Sud, *Application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide dans la bande de Gaza (Afrique du Sud c. Israël)*. Ces décisions du Conseil de sécurité et de la Cour internationale de Justice sont juridiquement contraignantes. Nous demandons que des mesures soient prises pour faire respecter le droit international, les règles et les résolutions, pour mettre fin

aux combats dans la bande de Gaza et permettre ainsi l'acheminement de l'aide humanitaire à notre peuple, qui souffre de la faim depuis des mois et qui n'a pu rompre le jeûne quotidien pendant le mois sacré du ramadan, ni se procurer quoi que ce soit. Ces mesures doivent aussi permettre l'acheminement de l'aide humanitaire nécessaire au personnel médical pour soigner les blessés et éviter la propagation des maladies. Nous refusons tout transfert de notre peuple. Nous devons empêcher Israël d'expulser une nouvelle fois notre peuple de son propre foyer et de sa propre terre.

M. Li Linlin (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine s'oppose résolument aux accusations infondées portées par les représentants des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Union européenne contre la politique nucléaire de la Chine (voir A/CN.10/PV.392 et A/CN.10/PV.391, respectivement), et les rejette catégoriquement. En réponse, je voudrais faire les observations suivantes.

À de multiples reprises, ainsi qu'au cours de la séance de ce matin (voir A/CN.10/PV.393), la Chine a souligné qu'elle avait toujours limité la taille de son arsenal nucléaire au minimum nécessaire à sa sécurité nationale. La Chine n'a pas participé par le passé, et ne participera pas à l'avenir, à la course aux armements nucléaires. La Chine a toujours respecté le principe consistant à ne jamais recourir à l'arme nucléaire en premier, quelles que soient les circonstances, et s'est engagée sans condition à ne pas employer ni menacer d'employer l'arme nucléaire contre des États qui n'en sont pas dotés. Tant que les armes nucléaires ne seront pas utilisées contre la Chine par un pays, les armes nucléaires chinoises ne seront pas une menace pour ce pays. Cela représente la forme la plus effective de transparence. Puis-je demander quels autres États dotés d'armes nucléaires sont capables d'une telle transparence ? Si tous les États dotés d'armes nucléaires pouvaient prendre le même engagement que la Chine, le monde serait certainement plus sûr. La Chine conserve des armes nucléaires afin de dissuader les autres d'utiliser ou de menacer d'utiliser des armes nucléaires contre elle, et pour assurer sa sécurité stratégique nationale. Le renforcement de la capacité nucléaire stratégique de la Chine est nécessaire pour sa défense nationale et ses forces militaires dans les circonstances actuelles, pour le remplacement des équipements anciens et obsolètes, ainsi que pour garantir la fiabilité et la sécurité de son arsenal nucléaire. Les forces nucléaires limitées de la Chine sont de nature entièrement défensive et ne visent aucun pays.

Dans leurs déclarations, les représentants des États-Unis et d'autres pays ont exagéré la menace

nucléaire que représenterait la Chine. Ce n'est rien d'autre qu'un stratagème : le voleur qui crie « Au voleur ! ». Il serait plus approprié que la communauté mondiale s'alarme des tendances négatives des États-Unis à l'égard des armes nucléaires. Les États-Unis ont toujours insisté sur la politique du recours en premier à l'arme nucléaire, ce qui va à l'encontre des attentes de la communauté internationale. Les États-Unis ont dépensé des milliers de milliards de dollars dans l'amélioration de la triade des forces nucléaires, en mettant au point de nouveaux types d'armes nucléaires tout en abaissant le seuil de leur utilisation. Ils poursuivent l'expansion mondiale de systèmes de défense antimissile et cherchent à déployer des missiles terrestres à portée intermédiaire en Europe, en Asie et dans le Pacifique, mettant ainsi en péril la sécurité, l'équilibre et la stabilité de la région et du monde. Les États-Unis doivent encore ratifier les Protocoles au Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud, le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique.

Les États-Unis continuent également d'étendre leur politique de dissuasion élargie à leurs alliés et tentent de reproduire la politique de partage nucléaire en Asie et dans le Pacifique. Ils coopèrent avec d'autres États dans le domaine des sous-marins nucléaires, ce qui implique le transfert d'armes et de matières nucléaires à des États non dotés d'armes nucléaires. Plutôt que de s'inquiéter de la politique nucléaire de la Chine, nous encourageons les États-Unis à s'interroger sur eux-mêmes et à prendre des mesures concrètes pour répondre aux préoccupations de la communauté internationale.

L'arsenal nucléaire de la Chine est d'un ordre de grandeur totalement différent de celui des États-Unis et de la Russie, et il n'est ni juste ni raisonnable de demander à la Chine de participer à des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Les États-Unis et la Russie, qui détiennent plus de 90 % des armes nucléaires dans le monde, doivent assumer leur responsabilité particulière et principale en continuant à réduire de manière drastique et substantielle leurs arsenaux nucléaires et en créant les conditions nécessaires pour que les autres pays dotés d'armes nucléaires s'engagent dans des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. La Chine ne croit pas à l'utilité d'un moratoire vague, imprécis et impossible à mesurer. Cela ne fait qu'entraver l'élan politique des initiatives internationales visant à négocier un traité interdisant la production de matières fissiles. Le fait que certains États dotés d'armes nucléaires peuvent se transférer des matières fissiles de qualité militaire sans

aucune restriction rend leur proposition de moratoire doublement hypocrite.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie rejette catégoriquement l'ensemble des accusations portées contre elle hier et aujourd'hui, qui sont sans fondement (voir A/CN.10/PV.393). Nous devons également répondre aux déclarations provocatrices formulées par les représentants de plusieurs États occidentaux concernant la coopération entre la Russie et le Bélarus dans le domaine militaro-nucléaire.

En effet, ce sont les pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) qui mènent depuis de nombreuses années une politique déstabilisatrice dans cette zone, au moyen d'une alliance nucléaire autoproclamée. Pendant des décennies, les pays du bloc de l'Atlantique Nord ont développé et pratiqué ce qu'on appelle le « partage nucléaire ». Cette pratique est rendue possible par le déploiement d'armes nucléaires américaines dans six bases militaires situées sur cinq pays du continent européen, en dehors des frontières des États-Unis. Les armes nucléaires que les États-Unis détiennent dans des bases opérationnelles avancées, situées à des milliers de kilomètres de leur territoire national, et qu'ils modernisent activement, sont capables d'être rapidement utilisées pour vaincre une gamme croissante de cibles stratégiques sur le territoire de la Russie et du Bélarus. Qui plus est, ce n'est un secret pour personne que ce sont exactement ces tâches qui font l'objet des exercices correspondants, auxquels participent le deuxième échelon des pays membres de l'OTAN, qui se tiennent prêts à assurer une protection aérienne et une couverture aux sites de lancement d'armes nucléaires des États-Unis. En parallèle, la quasi-totalité des membres de l'alliance est impliquée dans la planification directe de l'emploi d'armes nucléaires.

La question des missions nucléaires conjointes est devenue de plus en plus importante dans les conditions actuelles, car la Russie doit tenir compte de la forte escalade des menaces liées à la politique de l'Occident visant à infliger une prétendue défaite stratégique à notre pays, y compris la possibilité d'un affrontement militaire direct entre les puissances nucléaires. Nos alliés les plus proches au Bélarus subissent également une pression militaire et politique croissante de la part des États-Unis et de l'OTAN, notamment par l'intermédiaire de pays limitrophes de la Confédération du Bélarus et de la Fédération de Russie, dont certains réclament ouvertement et depuis longtemps le déploiement d'arsenaux nucléaires

des États-Unis sur leur territoire. Nous avons longtemps fait preuve de retenue. Pendant de nombreuses années, nous avons vainement demandé à Washington de suivre notre exemple et de rapatrier toutes les armes nucléaires sur son territoire national. Nous avons donc été contraints de prendre d'autres mesures. Les mesures prises par la Russie et le Bélarus sont nécessaires et découlent de considérations de riposte. Elles relèvent strictement de la logique de la dissuasion. Il s'agit de mesures qui ne respectent pas les pratiques de l'OTAN, car elles sont appliquées sur le territoire des deux pays frères de la Confédération, qui forment un seul espace de défense. Discuter de la possibilité de réexaminer les décisions communes en matière nucléaire prises par la Russie et le Bélarus est complètement utopique tant que les États-Unis et l'OTAN persistent sur la voie dangereuse qui consiste à miner délibérément notre sécurité, tant que les armes nucléaires américaines ne sont pas entièrement retirées d'Europe, et tant que les infrastructures correspondantes ne sont pas démantelées.

Dans le cadre des critiques formulées par les pays occidentaux contre la décision de la Russie de suspendre le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, nous souhaitons formuler les observations suivantes. Cette décision découle naturellement de la dégradation des relations russo-américaines, causée par les États-Unis et caractérisée par une forte exacerbation des divergences militaires et politiques. L'animosité profonde de Washington, combinée à sa politique délibérée de provocation et d'aggravation du conflit en Ukraine, qui menace directement notre sécurité nationale, a profondément modifié le contexte dans lequel le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques a été conclu. Les États-Unis ont mis à mal les principes fondamentaux et les accords inscrits dans le Traité, sans lesquels celui-ci n'aurait pas été conclu. Ils ont notamment bafoué le principe de la sécurité indivisible, l'engagement des parties à établir des relations fondées sur la confiance et la coopération et la relation reconnue entre le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques et les missiles antibalistiques. De plus, Washington viole depuis longtemps et de manière notable les principales restrictions quantitatives du Traité en excluant illégalement plus de 100 armes stratégiques offensives du décompte. En outre, après avoir fourni une assistance militaro-technique et des renseignements au régime de Kiev, les Américains se livrent ouvertement à des frappes provocatrices sur les installations stratégiques russes qui ont été déclarées dans le cadre du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. En ce

moment où le bloc nucléaire de l'OTAN, consolidé sur une base antirusse, a annoncé son intention de nous infliger une « défaite stratégique », nous sommes contraints de prendre en compte avec le plus grand sérieux les arsenaux nucléaires conjoints des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France, que ces pays pourraient utiliser contre mon pays. Par conséquent, la suspension du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques est une mesure forcée, légitime et pleinement justifiée de notre part.

Les demandes émises par les États-Unis et leurs alliés pour engager des discussions bilatérales sur la maîtrise des armements, présentées comme étant indépendantes du climat politico-militaire tendu ainsi que de l'état précaire des relations entre la Russie et les États-Unis, relèvent du cynisme et sont insuffisantes. Le but est d'imposer de nouvelles restrictions à l'arsenal nucléaire russe en utilisant des slogans percutants, tout en mettant de côté l'avantage cumulé de l'Occident en matière de puissance non nucléaire. Nous ne sommes pas opposés à l'idée d'une maîtrise des armements en soi, mais nous ne voyons pas de fondement pour sa mise en œuvre sans engagements globaux pour renforcer l'architecture de sécurité et de stabilité. Cette dernière doit être mise en place en tenant compte des intérêts fondamentaux de la Russie et en visant à régler les problèmes les plus graves causés par les États-Unis, qui sont au cœur de nos principaux désaccords avec l'Occident. Il semble que Washington ne soit pas disposé à revoir sa politique très hostile envers la Russie, ce qui rend impossible une véritable coopération axée sur les résultats en matière de sécurité.

La situation concernant le Traité d'interdiction mondiale des essais nucléaires, qui laisse beaucoup à désirer, s'explique par l'absence d'avancées concrètes vers sa ratification par les États-Unis, pays à l'origine de ce traité, depuis 1999. Parallèlement, Washington maintient son site d'essais au Nevada en état de préparation opérationnelle et n'abandonne pas l'idée de procéder à un véritable essai nucléaire dans le cadre de la modernisation de son arsenal. Nous sommes lassés d'attendre que les États-Unis ratifient le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et tiennent leurs engagements. Nous considérons que les déclarations des politiciens et diplomates américains sur l'impossibilité supposée de prendre une décision par l'intermédiaire du Congrès des États-Unis sont des prétextes. Washington a adopté une politique irresponsable à l'égard du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ce qui nous a poussés à nous retirer de ce traité. Dans le même temps, nous tenons

à souligner que la Russie reste signataire du Traité, avec tous les droits et obligations que cela implique. Mon pays est toujours activement engagé dans les discussions de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et respecte le moratoire national sur les essais nucléaires, qui date de 1992. L'engagement de la Russie envers le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est illustré par l'achèvement, en décembre 2023, de notre segment du Système de surveillance international, qui constitue un élément clef du mécanisme de vérification du Traité.

Je souhaite apporter un certain nombre d'éclaircissements sur la situation de la centrale nucléaire de Zaporojie. À la suite des référendums organisés, les Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk, ainsi que les régions de Kherson et de Zaporojie, ont été rattachées à la Russie en tant que nouvelles entités. La centrale nucléaire de Zaporojie a aussi été transférée sous la juridiction russe, et un organisme de gestion qui en assure le fonctionnement a été créé. L'arrêt des attaques et des provocations ukrainiennes contre la centrale nucléaire de Zaporojie et la ville d'Energodar, où vivent les employés de la centrale et leurs familles, reste également une question pertinente. Les décisions irréflechies de Kiev seraient impossibles sans le soutien politique constant apporté à l'Ukraine par les pays occidentaux. C'est précisément ce soutien qui donne aux autorités ukrainiennes un faux sentiment d'impunité, les incitant à atteindre de nouveaux niveaux d'impudence.

L'Ukraine a bloqué toutes les initiatives du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) visant à renforcer la sécurité de la centrale nucléaire de Zaporojie, qu'il s'agisse du projet d'accord trilatéral ou de deux accords bilatéraux distincts entre la Russie et l'AIEA et l'Ukraine et l'AIEA. Les autorités ukrainiennes ont également rejeté la proposition du Directeur général de l'Agence d'établir une zone de protection opérationnelle et physique de sûreté nucléaire autour de la centrale. En outre, Kiev n'a pas soutenu les cinq principes visant à garantir la sûreté de la centrale, énoncés par M. Grossi lors d'une séance du Conseil de sécurité tenue le 30 mai 2023 (voir S/PV.9334). Les recommandations de M. Grossi ont incité le secrétariat de l'AIEA à rendre enfin publiques les informations dont il dispose sur les attaques ukrainiennes contre la centrale nucléaire de Zaporojie et à condamner ouvertement les actions insensées de Kiev.

Pour notre part, nous avons toujours soutenu les propositions du Directeur général de l'AIEA visant à

renforcer la sûreté nucléaire de la centrale. Nous n'avons jamais déployé et ne prévoyons pas de déployer des contingents militaires ou des équipements militaires destinés à des opérations offensives sur le territoire de la centrale nucléaire de Zaporojie. Seules les forces nécessaires à la protection de la centrale nucléaire de la région de Zaporojie contre les attaques ukrainiennes et à l'élimination des conséquences possibles de ces dernières y sont actuellement positionnées. Nous continuerons à assurer la protection de la centrale de manière à empêcher Kiev et l'Occident collectif de faire peser des menaces sur la sécurité de son fonctionnement. Malgré les obstacles dressés par l'Ukraine, la Russie fait tout ce qui est en son pouvoir pour garantir la sécurité et l'efficacité de la présence de l'AIEA à la centrale nucléaire de Zaporojie depuis le 1^{er} septembre 2022. Nous sommes prêts à continuer de fournir l'assistance nécessaire au secrétariat de l'Agence sur cette question.

M. Jong Chol Mun (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation est contrainte d'exercer son droit de réponse en réaction aux déclarations provocatrices faites aujourd'hui par les représentants du Japon, de la République de Corée et de certains autres pays, notamment le Royaume-Uni, l'Ukraine et la France.

Ma délégation rejette catégoriquement ces accusations stéréotypées, infondées et absurdes contre la République populaire démocratique de Corée, qui visent à tromper la communauté internationale et à permettre aux pays concernés de se soustraire à toute responsabilité dans la détérioration de la situation dans la péninsule coréenne. Comme nous l'avons déclaré hier (voir A/CN.10/PV.392), ce n'est pas la République populaire démocratique de Corée, mais les États-Unis et leurs États vassaux qui ont déclenché l'affrontement militaire, détériorant ainsi la situation dans la péninsule. Ces dernières années, les États-Unis, tout comme la République de Corée, sont devenus de plus en plus belliqueux et effrénés dans leurs tentatives de provocation et d'invasion de la République populaire démocratique de Corée. Depuis le début de l'année, les États-Unis et leurs États vassaux, dont la République de Corée, ont organisé une multitude d'exercices militaires communs en déployant divers équipements stratégiques, notamment des bombardiers nucléaires, des porte-avions et des sous-marins. Ils ont ainsi transformé la péninsule coréenne en un entrepôt pour leurs armes nucléaires stratégiques, ce qui a fait d'elle la région la plus dangereuse au monde. Plusieurs exercices de guerre provocateurs sont prévus cette année.

Il est évident, en termes de bon sens militaire, que les exercices conjoints à grande échelle, tels que Freedom Shield, ne sont pas des exercices annuels de nature défensive, comme le prétendent les États-Unis et la République de Corée. Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que ces actions militaires dangereuses coïncident avec l'opérationnalisation de ce qu'on appelle le « Groupe consultatif nucléaire », dont la mission est de planifier, actionner et mettre en œuvre une frappe nucléaire préventive contre la République populaire démocratique de Corée. Tous les faits prouvent clairement que, compte tenu de leur nature, de leur caractère, de leur ampleur, de leur contenu et de leur format, les exercices de guerre frénétiques menés par les États-Unis en Corée du Sud ne sont pas de simples exercices militaires, mais des exercices de guerre nucléaire organisés en prévision d'une frappe préventive contre la République populaire démocratique de Corée, conformément à l'option politico-militaire des États-Unis qui consiste à attiser l'affrontement avec la République populaire démocratique de Corée et, à terme, déclencher une guerre. Par conséquent, personne ne peut contester le droit de légitime défense de la République populaire démocratique de Corée ni son droit de renforcer sa puissance physique pour décourager ces actions militaires agressives, ce qui est tout à fait naturel et raisonnable. Face à des actes militaires hostiles, prétendument réguliers et annuels, mais dont la fréquence et l'intensité atteignent un niveau sans précédent, nous répondrons par des actions régulières et annuelles, dont la fréquence et l'intensité écrasantes atteindront un niveau tout à fait sans précédent. Tout essai de missile ou exercice d'entraînement par notre armée fait partie des mesures visant à renforcer les capacités de défense nationale de la République populaire démocratique de Corée, ce qui relève entièrement de notre droit souverain et ne doit jamais faire l'objet d'une dénonciation ou d'une ingérence de la part d'une quelconque nation.

Le Japon n'a pas les compétences nécessaires pour intervenir dans les mesures de légitime défense de la République populaire démocratique de Corée. Le Japon a laissé tomber le masque de l'État pacifique, tant vanté par les gouvernements successifs depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, et a même commencé à rompre avec ce que l'on appelle la politique défensive. Le Japon, pays qui a infligé des souffrances indicibles aux peuples coréen et asiatique au cours du siècle dernier, cherche à se doter d'armements pour mener une attaque anticipée, tout en augmentant continuellement ses dépenses en matière de défense. Cette dangereuse manœuvre militaire ne fait que perturber gravement la paix et la stabilité régionales.

Pire encore, le Japon continue de déverser des eaux contaminées par des substances nucléaires, au mépris de la forte opposition des pays voisins et des pays du Pacifique. Le Japon doit immédiatement cesser ses activités dangereuses et militaristes ainsi que ses déversements d'eaux contaminées par des substances nucléaires. Dans le cas contraire, il n'en sera que davantage condamné et dénoncé par la communauté internationale.

M. Kalmar (Israël) (*parle en anglais*) : Je voudrais répondre à un certain nombre d'observations faites aujourd'hui et hier (voir A/CN.10/PV.393) par les orateurs précédents. Je serai bref, car je n'ai pas l'intention de détourner la séance de son objectif professionnel, comme d'autres l'ont fait, notamment les représentants de l'Iran et de la Syrie et d'autres encore, tels que les représentants du Liban et de la Tunisie, en ce qui concerne la guerre d'Israël contre le Hamas.

Aucune allégation mensongère ou partisane, à l'instar de celles émises par les orateurs que j'ai cités, ne fera changer, altérer ou annuler le droit légitime de mon pays de se défendre contre les terroristes qui cherchent à détruire un pays et un peuple, comme ceux qui ont commis l'attentat du 7 octobre 2023. Il est regrettable que les orateurs que j'ai mentionnés non seulement ne condamnent pas le terrorisme, mais le soutiennent. Nous pensons que la Commission du désarmement doit examiner de manière professionnelle les moyens de créer un monde plus sûr et plus sécurisé. Si les orateurs que j'ai mentionnés utilisent cette tribune prestigieuse pour promouvoir le terrorisme, ils compromettent sa crédibilité selon nous.

L'Iran n'a pas la légitimité morale pour donner des leçons sur les menaces nucléaires. L'Iran est lui-même responsable de la méfiance à l'égard de l'architecture de maîtrise des armements au Moyen-Orient, et il viole ses engagements au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et des accords de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, comme l'Agence l'a répété à maintes reprises. Ses antécédents au fil des ans sont bien connus : il ment et cache ses véritables intentions. En outre, je voudrais rappeler à toutes les délégations ici présentes que l'Iran est le principal État soutenant le terrorisme dans le monde, comme le prouve son soutien au Hamas au fil des ans, avant et depuis le massacre du 7 octobre. L'Iran est le principal vecteur de la prolifération d'armes légères et de petit calibre, ainsi que d'armes lourdes, de roquettes, de missiles et d'autres technologies connexes, telles que les drones aériens. Tout

cela a pour seul but de promouvoir son programme radical et de déstabiliser l'ensemble du Moyen-Orient, et au-delà.

En ce qui concerne la Syrie, les mots manquent pour exprimer l'ironie de voir ses dirigeants s'exprimer sur des armes de destruction massive ou sur une quelconque forme de moralité. Ils sont les représentants d'un Gouvernement qui a tué des centaines de ses propres citoyens avec des armes chimiques. Les représentants de la Syrie souhaiteraient peut-être répondre aux questions relatives à l'existence d'activités nucléaires non déclarées en Syrie, sujet pertinent et préoccupant, ainsi qu'aux questions non éclaircies sur la nature et la disponibilité opérationnelle de certains sites et matériaux en Syrie. Nous devrions tous les exhorter à répondre à ces questions.

Enfin, il est regrettable que le représentant de l'Autorité palestinienne ait choisi de faire une déclaration contenant de fausses accusations. Près de six mois après le massacre du 7 octobre, les représentants palestiniens, y compris aujourd'hui, continuent de refuser de condamner le Hamas pour ses crimes odieux ou même de mentionner le Hamas dans leurs déclarations, comme si le Hamas n'avait jamais existé. Le Hamas n'a-t-il jamais existé ? Nous devrions tous certainement les exhorter à le faire un jour.

M. Kim Hoon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je serai bref. Il est profondément regrettable que nous soyons obligés de répondre à l'allégation sans fondement faite par le représentant de la République populaire démocratique de Corée. Mettons les choses au clair.

Tout ce que fait la République populaire démocratique de Corée est illégal, représente une grande menace pour la paix et la sécurité internationales, constitue une violation des résolutions du Conseil de sécurité et compromet gravement le régime de non-prolifération dont nous sommes censés discuter ensemble. Ne mettons pas la charrue avant les bœufs. Ce sont les menaces nucléaires et balistiques illégales de la République populaire démocratique de Corée qui justifient le renforcement de notre coopération de dissuasion étendue, et non l'inverse. L'allégation du représentant de la République populaire démocratique de Corée selon laquelle nous agissons ainsi parce que nous avons une politique hostile à l'égard de son pays est tout simplement fausse, car il n'existe pas de politique hostile. S'il prétend que les exercices Freedom Shield en sont un exemple, il nous faudra examiner les raisons qui ont motivé leur lancement. S'il consulte Google, il découvrira pourquoi.

M. Rahimi Majd (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je prends la parole dans l'exercice du droit de réponse en réaction aux allégations non fondées faites par les représentants du Royaume-Uni, de l'Irlande, de l'Ukraine, de la France et du régime israélien au sujet du programme nucléaire de l'Iran, de son programme de missiles défensifs et du conflit en Ukraine.

Tout en rejetant catégoriquement ces accusations, ma délégation souligne une fois de plus que le programme nucléaire de l'Iran est entièrement pacifique et conforme à son droit inaliénable de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, comme le prévoit le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Ces allégations non fondées ont été utilisées par certains États pour entreprendre des politiques et des actions qui ont illégalement porté préjudice aux intérêts légitimes de mon pays dans le cadre du grand compromis sous-tendant le TNP. En outre, ces accusations politiquement motivées, sans fondement et non étayées servent à détourner l'attention et les ressources de la communauté internationale des préoccupations réelles et urgentes, à savoir le non-respect par les États dotés d'armes nucléaires de leurs obligations au titre du TNP, le programme d'armes nucléaires du régime israélien et les atrocités et le génocide systématique perpétrés par le régime d'apartheid israélien contre le peuple palestinien.

J'aimerais réaffirmer et souligner à nouveau que la République islamique d'Iran s'est attachée à demeurer impartiale depuis le début du conflit en Ukraine, et que sa position de principe n'a pas changé. Toute assertion selon laquelle l'Iran serait impliqué dans des activités de vente, d'exportation ou de transfert d'armes, en violation de ses obligations internationales, est absolument infondée et nous récusons catégoriquement de telles accusations.

Je voudrais également souligner que le représentant du régime israélien a eu recours à une campagne de désinformation pour déformer la réalité de la nature terroriste et de l'apartheid du régime de son pays. Lors de la récente attaque terroriste odieuse d'Israël contre les locaux diplomatiques de l'Iran à Damas, plusieurs membres du personnel iranien, tous protégés par l'immunité diplomatique et présents à l'iftar du mois du ramadan dans le bâtiment concerné au moment de l'attaque, sont tombés en martyrs. Cette attaque viole l'immunité du personnel et des locaux diplomatiques et enfreint clairement les règles internationales, notamment la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques

de 1961 et la Convention de Vienne sur les relations consulaires de 1963.

M. Sarwani (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je me vois contraint de prendre la parole afin de répondre aux observations formulées par le représentant de l'Inde.

Les observations faites par le représentant du Pakistan au cours du débat général peuvent mettre l'Inde mal à l'aise, mais elles restent des faits irréfutables. Il est un fait que le conflit du Jammu-et-Cachemire est à l'ordre du jour du Conseil de sécurité depuis plus de 75 ans. Le Conseil de sécurité a également décidé dans toutes les résolutions pertinentes que le sort final du Jammu-et-Cachemire serait décidé par son peuple au moyen d'un référendum supervisé par l'Organisation des Nations Unies. L'Inde est tenue de respecter cette décision conformément à l'Article 25 de la Charte des Nations Unies. Je tiens à réaffirmer que le Jammu-et-Cachemire est internationalement reconnu comme étant un territoire contesté et non comme faisant prétendument partie intégrante de l'Inde. Répéter une position fallacieuse ne la rendra jamais acceptable, quelle que soit l'instance. Contrairement à ce qu'affirme l'Inde, la situation au Jammu-et-Cachemire, illégalement occupé par l'Inde, ainsi que l'accumulation massive d'armes, la posture agressive et les doctrines de combat de l'Inde sont tout à fait pertinentes pour les travaux de la Commission du désarmement, car elles ont de graves répercussions sur la paix et la sécurité régionales et internationales et, par conséquent, sur les efforts déployés pour parvenir au désarmement.

En ce qui concerne le projet de programme de travail de la Conférence du désarmement, au cours des négociations menées par la présidence indienne en janvier et février, nous avons assisté une fois de plus à l'obsession d'un traité interdisant la production de matières fissiles sur la base du mandat Shannon, qui est une mesure sans coût pour les États dotés d'armes nucléaires qui ont accumulé d'énormes quantités de stocks de matières fissiles dépassant de loin leurs besoins de défense, contrairement au Pakistan, dont la sécurité nationale sera directement et négativement touchée par un traité qui ne prévoit qu'une réduction de la production de matières fissiles. La Conférence a une fois de plus été prise en otage par une seule question qui a été la principale cause du renforcement de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis longtemps. La réalisation de progrès à la Conférence dépend de la capacité de toutes les délégations à s'adapter et à trouver des compromis. L'impossibilité de parvenir à un consensus au sein de la Conférence reflète

également l'absence d'efforts sincères et inclusifs de la part de la présidence pour rallier tous les États Membres à sa cause.

En ce qui concerne le terrorisme, le Pakistan a consenti d'innombrables sacrifices dans la lutte internationale contre le terrorisme et a remporté un succès sans précédent dans son combat contre cette menace. La menace terroriste à laquelle le Pakistan est confronté aujourd'hui est orchestrée, soutenue et financée par notre voisin de l'est, qui est un État connu pour son soutien au terrorisme. Auparavant, cet État avait l'habitude de perpétrer des actes de terrorisme contre ses voisins immédiats. Aujourd'hui, sa franchise terroriste s'est étendue à des pays plus lointains. Le Pakistan possède des preuves tangibles du soutien des organisations terroristes qui ont perpétré de nombreuses attaques contre ses cibles civiles et militaires. L'espion capturé sur notre sol, le commandant de la marine Kulbhushan Jadhav, a témoigné de l'existence d'un vaste réseau terroriste.

Nous espérons que la communauté internationale jouera le rôle qui lui revient en s'attaquant à ces tentatives d'atteinte à la paix et à la sécurité de l'ensemble de la région, qui ont une incidence directe sur les perspectives de désarmement aux niveaux régional et mondial.

M^{me} Fisher (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je me vois obligée de prendre la parole pour répondre aux allégations du représentant russe. Comme nous l'avons vu à maintes reprises, la Russie continue de recycler ses allégations éculées et manifestement fausses contre les États-Unis, l'Ukraine et l'Occident afin de détourner l'attention de ses crimes de guerre en Ukraine et de ses activités nucléaires irresponsables.

Comme l'a fait remarquer le Secrétaire d'État Blinken, les frappes russes touchent des écoles, des hôpitaux et des habitations en Ukraine. Elles détruisent les infrastructures critiques, qui fournissent de l'eau potable, de l'électricité et du gaz et empêchent que des civils ne meurent de froid.

Le coût humain de la guerre injustifiée et non provoquée menée par le Kremlin en Ukraine est d'ores et déjà stupéfiant. L'Organisation des Nations Unies a confirmé que plus de 10 000 civils ont été tués et que de nombreux autres ont été blessés. Les chiffres réels sont probablement beaucoup plus élevés. Des membres des forces russes ont commis des crimes de guerre. Il est clair que la guerre contre l'Ukraine s'avère plus difficile pour Poutine qu'il ne le pensait. La guerre a fait payer un lourd tribut aux troupes russes et ne s'est pas déroulée

conformément aux attentes du Kremlin. La décision de Poutine a déjà fait plus de 300 000 victimes russes.

Deux choses sont de plus en plus claires. Premièrement, le peuple ukrainien n'abandonnera pas. Deuxièmement, c'est la guerre de Poutine, et il a le pouvoir d'y mettre fin en retirant les troupes russes de l'ensemble du territoire ukrainien.

En ce qui a trait aux revendications concernant l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, il s'agit d'une alliance défensive à laquelle les États cherchent volontairement à adhérer pour décourager toute agression ou coercition à leur endroit, afin de promouvoir et de préserver la paix et la stabilité. La Russie n'a soulevé la question de l'OTAN dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) qu'en 2015, soit 45 ans après l'entrée en vigueur du Traité. Après l'annexion de la Crimée, il est crucial de ne pas sous-estimer l'importance que la Russie accorde à ce sujet. Il s'agit une fois de plus d'une manœuvre de diversion pour détourner l'attention de ses propres actions.

En réponse à la déclaration du représentant de l'Iran selon laquelle les États-Unis font fi des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et du désarmement, les États-Unis ont fait don de 242 millions de dollars à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour promouvoir les utilisations pacifiques, 50 millions de dollars supplémentaires devant être versés d'ici la fin de l'année. Nous sommes l'un des principaux contributeurs aux utilisations pacifiques et nous avons réduit de 88 % notre arsenal nucléaire. Cela ne saurait en aucun cas être perçu comme une négligence des utilisations pacifiques ou du désarmement. Nous menons actuellement des recherches et développons de nouvelles technologies en vue de futurs accords de désarmement.

L'Iran devrait probablement se pencher sur ses propres activités. Je le répète, après cinq années d'obstruction, l'Iran n'a pas fourni à l'AIEA les éclaircissements requis par ses obligations en matière de garanties, nécessaires pour régler les questions en suspens concernant d'éventuelles matières et activités nucléaires non déclarées. En outre, l'Iran continue d'étendre son programme nucléaire en installant de nouvelles centrifugeuses avancées et en produisant de l'uranium hautement enrichi pour lequel il n'a pas d'objectifs crédibles. Aucun autre pays au monde ne produit aujourd'hui de l'uranium enrichi jusqu'à 60 % aux fins déclarées par l'Iran.

Les modifications non déclarées apportées par l'Iran aux cascades de centrifugeuses avancées à Fordou l'année dernière constituent une violation manifeste de ses obligations en matière de garanties, et la découverte ultérieure par l'AIEA de particules d'uranium enrichi à plus de 80 % a exacerbé les tensions et repoussé les limites de manière inédite. Nous demandons à l'Iran de prendre des mesures pour rétablir la confiance internationale plutôt que de continuer à saper les garanties essentielles de l'AIEA.

Enfin, je crois que je viens d'entendre notre collègue chinois affirmer que Washington envisageait de stationner des armes nucléaires en Asie. Les États-Unis n'ont pas l'intention de déployer des armes nucléaires en Asie ni sur le territoire d'un allié asiatique.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai maintenant sur ma liste le Japon et l'Arabie saoudite pour une première déclaration au titre de l'exercice du droit de réponse, puis la République populaire démocratique de Corée et la Fédération de Russie pour une deuxième déclaration au titre de l'exercice du droit de réponse. Nous devons impérativement terminer à 18 heures. Je prie donc les représentants de limiter leurs interventions et, si possible, de respecter le temps imparti.

M^{me} Matsuzaki (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse suite à la déclaration infondée du représentant de la République populaire démocratique de Corée.

Je tiens à souligner que pendant plus de 70 ans, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Japon a considéré les faits de l'histoire dans un esprit d'humilité et a systématiquement respecté la démocratie et les droits de l'homme et contribué à la paix et à la prospérité de la région Asie-Pacifique et de la communauté internationale.

En vertu de sa Constitution, le Japon a adhéré aux préceptes de base consistant à maintenir une politique exclusivement axée sur la défense, à ne pas devenir une puissance militaire représentant une menace pour les autres pays et à respecter les trois principes de non-nucléarisation. En vertu de ces préceptes, le Japon, en tant que nation pacifique, ne changera jamais de cap. Notre capacité de défense est et restera au service de la défense du Japon, alors que nous sommes face à la perspective de l'environnement de sécurité le plus grave et le plus complexe que nous ayons connu depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Nous garantissons la transparence du contenu de nos dépenses en matière de défense par un strict contrôle civil de l'armée.

En ce qui concerne la sécurité du rejet en mer des eaux traitées par le Système avancé de traitement des liquides (ALPS), bien que je ne voie pas la pertinence de cet argument par rapport au sujet d'aujourd'hui, je tiens à préciser que cette question ne devrait pas faire l'objet d'un débat politique. Je n'entrerai pas dans les détails du rejet des eaux traitées par l'ALPS, mais je tiens à souligner que l'AIEA a conclu dans son rapport complet et dans son dernier rapport sur la première mission d'examen après le début des rejets que l'approche du Japon en matière de rejet en mer des eaux traitées par l'ALPS est conforme aux normes de sécurité internationales pertinentes et que le rejet aura un effet radiologique négligeable sur les personnes et l'environnement.

M. Moharram (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je prononce cette déclaration au nom du Groupe des États arabes.

Le Groupe des États arabes condamne avec la plus grande fermeté la poursuite par l'occupation israélienne de crimes terribles contre des civils sans défense dans la bande de Gaza, qui ont fait 33 000 martyrs et plus de 75 000 blessés, sans parler des autres massacres commis par les forces d'occupation israéliennes contre des civils sans défense dans la bande de Gaza. Le représentant de l'entité israélienne tente d'obscurcir ces faits.

À cet égard, le Groupe des États arabes tient Israël, Puissance occupante, pour responsable de ces crimes et demande à la communauté internationale d'obliger Israël à instaurer un cessez-le-feu immédiat et à se conformer à la résolution 2728 (2024). Nous demandons que l'aide humanitaire soit autorisée à entrer et qu'il soit mis fin aux déplacements forcés du peuple palestinien. La fourniture d'armes à Israël doit cesser et l'État de Palestine, le long des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, doit être reconnu sur la base de l'Initiative de paix arabe et des résolutions internationales pertinentes. L'État de Palestine doit également devenir un Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je passe maintenant à la liste des orateurs qui demandent la parole pour exercer leur deuxième droit de réponse, avec une limite de temps de cinq minutes.

M. Mun (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation se voit contrainte d'exercer un deuxième droit de réponse. Il est profondément décevant que la République de Corée et le Japon s'obstinent à déformer les faits en recourant à des

sophismes injustifiables, que ma délégation rejette une fois de plus avec force.

La situation de sécurité de la péninsule coréenne se détériore rapidement en raison des provocations militaires inconsidérées de la République de Corée, qui collabore avec les forces extérieures. La République populaire démocratique de Corée est exposée à la menace directe des États-Unis, la plus grande puissance nucléaire, et à un risque constant de guerre depuis plusieurs décennies. C'est pourquoi la possession de fortes capacités militaires, y compris une dissuasion nucléaire, est l'option inévitable pour que la République populaire démocratique de Corée puisse protéger la sécurité et l'avenir de l'État et de son peuple.

Ma délégation souhaite souligner une fois de plus que le droit de légitime défense, reconnu par le droit international, y compris la Charte des Nations Unies, vise à protéger la souveraineté de notre État. Il ne peut donc y avoir de compromis à cet égard. En ce qui concerne les prétendues résolutions du Conseil de sécurité, mon pays n'a jamais reconnu ces documents illégitimes et les rejette entièrement, les considérant comme de simples produits politiques poursuivis par des forces hostiles à la République populaire démocratique de Corée, dans le but d'étrangler cette dernière à tout prix.

Il est un fait historique que la République de Corée, par l'intermédiaire de ses gouvernements ou régimes successifs, a constamment mené des politiques extrêmement hostiles à l'égard de la République populaire démocratique de Corée, percevant cette dernière comme son ennemi juré. La République de Corée et le Japon sont invités à réfléchir à leur propre rhétorique et à leurs actions hostiles, au lieu de porter des accusations absurdes contre les autres. Il leur est conseillé de ne pas se mêler des affaires des autres avec des arguments non fondés, mais de s'occuper d'abord d'eux-mêmes.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes contraints de prendre la parole à nouveau pour exercer notre droit de réponse en réaction à la déclaration absolument infondée faite par les États-Unis, qui ne repose sur aucune réalité.

Notre collègue américaine tente à nouveau de remplacer la réalité par certaines inventions, qui sont façonnées par les médias des pays occidentaux et, manifestement, par leur propre imagination. En ce qui concerne les raisons de l'opération militaire spéciale en Ukraine, hier, nous sommes entrés dans le détail de ces

raisons, et j'invite les délégués à se pencher sur la position qui y est exprimée.

En ce qui a trait aux allégations infondées de violations du droit international et du droit international humanitaire par les forces armées russes, il est important de souligner qu'elles sont infondées et sans fondement factuel. Les forces armées russes agissent en totale conformité avec le droit international, y compris le droit international humanitaire.

La délégation des États-Unis d'Amérique devrait plutôt se concentrer sur l'Ukraine, qui est sous sa protection, et le comportement des forces armées de ce pays, y compris les nombreuses violations constatées par les instances internationales, la Fédération de Russie et d'autres États concernant des frappes sur des civils et des infrastructures civiles, ainsi que des opérations terroristes sur le territoire de leur propre pays et sur le territoire de la Fédération de Russie. Il suffit de consulter les actualités pour voir que chaque jour une attaque terroriste est perpétrée contre des biens de caractère civil sur le territoire de la Fédération de Russie. Il y en a eu quelques-unes aujourd'hui, qui ont fait plusieurs blessés parmi les civils.

Un autre enjeu crucial est que l'Ukraine ne respecte pas ses obligations internationales en matière de documents juridiques fondamentaux sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération, tels que la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Des mines antipersonnel sont utilisées sans limite par les forces armées du régime de Kiev. Alors pourquoi les États parties à cette convention qui sont présents dans cette salle n'en disent-ils mot ? Cela repose sur leur conscience.

En ce qui concerne les statistiques relatives aux pertes subies par les forces armées russes dans le cadre de l'opération militaire spéciale en Ukraine, nous nous attendions à des condoléances de la part des États-Unis d'Amérique, plutôt qu'à des tentatives visant à fausser ces chiffres et à spéculer sur les terribles conséquences de cette opération. En ce qui concerne les remarques de la représentante des États-Unis, nous demandons que la Fédération de Russie présente ses propres statistiques et que les États-Unis n'essaient pas de compter, en notre nom, les pertes que notre pays a subies en menant cette opération. Nous invitons également la représentante à examiner les données officielles du Ministère russe de la défense au lieu d'essayer une fois encore de remplacer ces

statistiques officielles par des statistiques fabriquées de toutes pièces.

Quant à définir l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) comme une sorte d'alliance défensive, c'est seulement le titre officiel figurant dans le document de l'alliance. Malheureusement, il y a aussi la triste réalité. En outre, l'alliance s'est ouvertement qualifiée d'alliance nucléaire. Il existe des exercices militaires mettant l'accent sur l'apprentissage de l'emploi d'armes nucléaires et impliquant des États non dotés d'armes nucléaires dans l'élaboration de plans pour l'utilisation de ce type d'arme.

Pour répondre à la déclaration de la délégation des États-Unis, selon laquelle l'OTAN soutient la paix et la stabilité, j'aimerais entendre quelques exemples spécifiques de cas où l'activité de l'OTAN a apporté la paix et la stabilité. Peut-être devrions-nous demander à la délégation serbe, dont le pays a été bombardé par l'OTAN. Cependant, les pays occidentaux ne sont même pas en mesure de se mettre d'accord sur la tenue d'une séance du Conseil de sécurité sur ce sujet, qui a été bloquée pour des raisons de procédure.

Je voudrais également répondre aux déclarations sans fondement faites par des pays occidentaux concernant la coopération de la Russie avec l'Iran et la République populaire démocratique de Corée. À de nombreuses reprises, nous avons exposé nos évaluations sur cette question, notamment dans des lettres adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité. Nous constatons que les affirmations américano-européennes sont fabriquées, dépourvues de preuves et politiquement biaisées. Elles sont fondées sur des soupçons, sans rien pour les étayer, des affirmations vides de sens et des conclusions qui ne tiennent pas la route. Tous ces éléments sont présentés comme des faits. Jusqu'à présent, personne n'a apporté de preuve matérielle convaincante. En effet, au cours de la séance d'information d'aujourd'hui, M. Kirby a clairement admis qu'ils ne disposaient pas des preuves nécessaires pour confirmer de telles livraisons. Ces insinuations ne sont rien d'autre qu'une nouvelle tentative cynique et hypocrite d'exercer une pression supplémentaire sur nos pays et de détourner l'attention de la réaction disproportionnée de Washington et de ses alliés dans diverses régions du monde. Ce sont eux les véritables sources de menaces contre la paix et la sécurité internationales.

Sur la question de la prorogation du mandat du Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), la position de la Russie a

été exposée en détail à la séance du Conseil de sécurité du 28 mars (voir S/PV.9591). Nous sommes convaincus qu'il est grand temps que le Conseil mette à jour le régime de sanctions à l'égard de la République populaire démocratique de Corée. À de nombreuses occasions, notre pays a émis plusieurs suggestions en ce sens et s'est efforcé d'adapter les restrictions à l'évolution rapide des réalités sur le terrain. Cependant, toutes nos tentatives se sont heurtées au refus absolu des pays occidentaux d'abandonner leur attitude destructrice et punitive à l'égard de la République populaire démocratique de Corée.

Le Groupe d'experts du Comité 1718 a été utilisé comme une arme dans cette situation. Il a cessé de s'acquitter de ses responsabilités directes en raison de son incapacité à mener une analyse impartiale du régime de sanctions. Dans ce contexte, la Russie plaide pour que le Conseil de sécurité décide de procéder à une évaluation transparente et honnête de ses sanctions contre la République populaire démocratique de Corée et de réexaminer les restrictions sur une base annuelle. Cependant, les États-Unis et leurs alliés n'ont pas voulu nous écouter et n'ont pas inclus nos idées dans le projet de résolution (S/2024/255) qui a été mis aux voix au Conseil de sécurité le 28 mars. Compte tenu de ces circonstances, il était impossible de soutenir le document des États-Unis, car il ne contribuait en rien aux travaux du Groupe d'experts du Comité 1718.

M. Kim Sunghoon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Nous sommes contraints d'exercer notre droit de réponse en réaction à la déclaration que vient de faire le représentant de la Fédération de Russie au sujet du renouvellement du mandat du Groupe d'experts. Je peux clairement attester que j'étais présent lors des négociations et que j'ai participé à toutes les négociations sur le texte. Malgré tous les compromis que nous avons présentés, la Fédération de Russie n'a rien voulu céder. Nous devons nous demander pourquoi la Fédération de Russie a fait tout ce qui était en son pouvoir pour opposer son veto au renouvellement du mandat du Groupe d'experts, en place depuis 14 ans, étant donné qu'il existe des soupçons de trafic d'armes entre la République populaire démocratique

de Corée et la Fédération de Russie. Rien n'a changé ces dernières années, sauf cela. Par conséquent, nous sommes convaincus que l'objectif réel du veto de la Fédération de Russie est de dissimuler et de supprimer les enregistrements de vidéosurveillance avant qu'ils ne soient découverts.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste au titre de l'exercice du droit de réponse.

Avant de lever la séance, qu'il me soit permis de formuler quelques brèves observations finales.

Je remercie toutes les délégations des paroles aimables qu'elles ont adressées à la présidence et leur sais gré d'avoir largement respecté le temps imparti pour les déclarations. Je remercie également le Secrétariat de son soutien professionnel pendant ces deux jours d'échange de vues.

Plusieurs idées et suggestions concrètes ont été émises dans les déclarations des délégations. En effet, nous avons eu un échange de vues particulièrement riche et approfondi. Ces idées et suggestions concrètes seront très utiles et pourront être développées et discutées dans le cadre des séances des deux Groupes de travail, sous la direction avisée des Présidents respectifs. Nous espérons que les Groupes de travail mèneront des délibérations de fond axées sur les résultats, grâce à la participation active et constructive de toutes les délégations.

Nous nous retrouverons en séance plénière le vendredi 19 avril. Toutefois, le Bureau se réunit périodiquement, en tant que de besoin, pour faire le point sur les travaux des Groupes de travail. Je reste bien entendu à la disposition de toutes les délégations, si elles le souhaitent.

Avant de lever la séance, je voudrais informer les délégations que la première séance du Groupe de travail I se tiendra dans cette salle de conférence demain matin à 10 heures.

La séance est levée à 18 h 5.